
Informe del Presidente**Propuesta de donación con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda****Unión de las Comoras****Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural**N.º de identificación del proyecto: 2000003992

Signatura: EB 2024/LOT/P.8/Rev.1

Fecha: 12 de junio de 2024

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación**Medida:** Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 48.

Preguntas técnicas:**Joseph Rostand Olinga Biwole**Director en el País
División de África Oriental y Meridional
Correo electrónico: j.olingabiwole@ifad.org**Richard Abila**Especialista Técnico Superior en Pesca y Acuicultura
División de Producción Sostenible, Mercados e Instituciones
Correo electrónico: r.abila@ifad.org

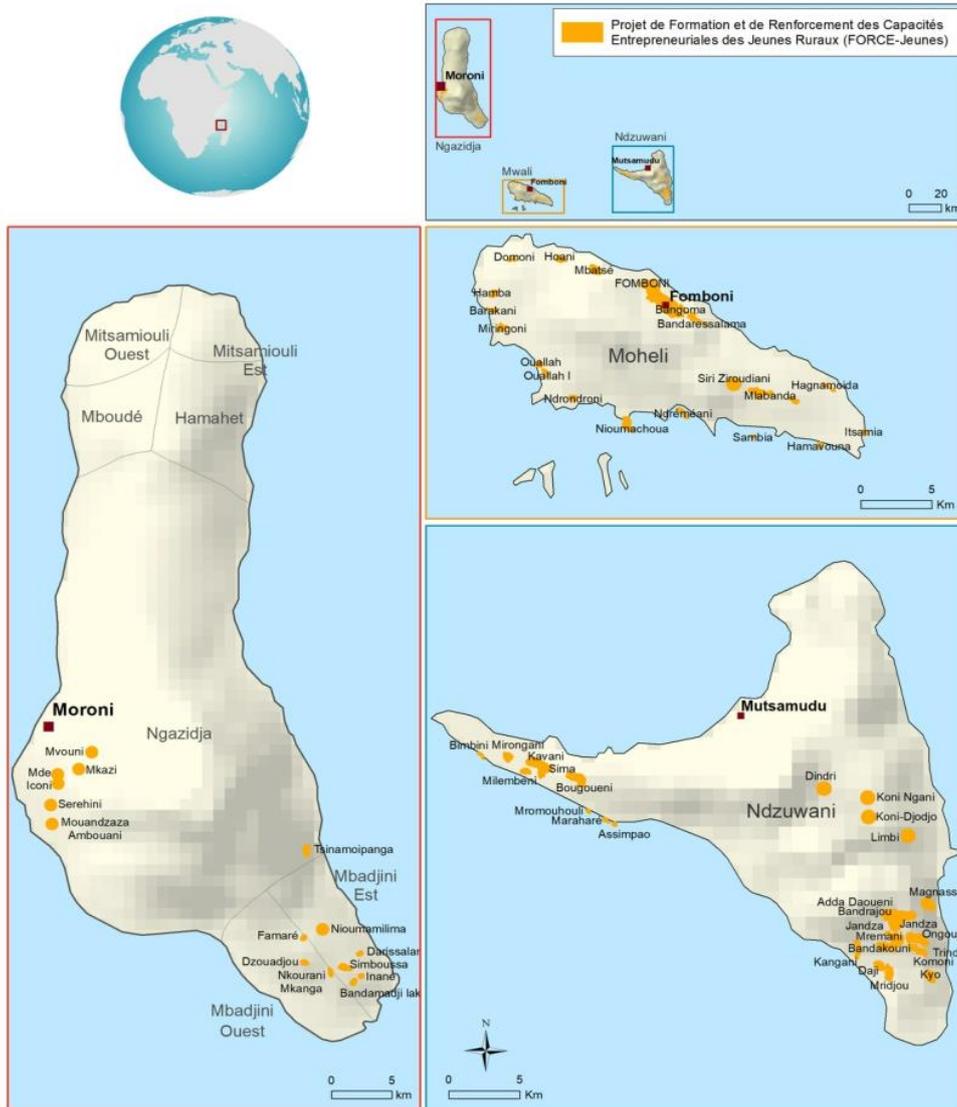
Índice

| | |
|---|------------|
| Mapa de la zona del proyecto | ii |
| Resumen de la financiación | iii |
| I. Antecedentes | 1 |
| A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA | 1 |
| B. Enseñanzas extraídas | 2 |
| II. Descripción del proyecto | 2 |
| A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo | 2 |
| B. Componentes, resultados y actividades | 3 |
| C. Teoría del cambio | 3 |
| D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones | 4 |
| E. Costos, beneficios y financiación | 4 |
| III. Gestión de riesgos | 9 |
| A. Riesgos y medidas de mitigación | 9 |
| B. Categoría ambiental y social | 10 |
| C. Clasificación del riesgo climático | 10 |
| D. Sostenibilidad de la deuda | 10 |
| IV. Ejecución | 10 |
| A. Marco organizativo | 10 |
| B. Planificación, seguimiento y evaluación, enseñanzas extraídas, gestión de los conocimientos y comunicación | 12 |
| C. Planes para la ejecución | 13 |
| V. Instrumentos jurídicos y facultades | 13 |
| VI. Recomendación | 13 |
| | |
| Apéndices | |
| I. Accord de financement négocié | |
| II. Cadre logique | |
| III. Matrice intégrée des risques du projet | |

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

| | |
|---|-------------------------------|
| Directora Regional: | Sara Mbago-Bhunu |
| Director en el País: | Joseph Rostand Olinga Biwole |
| Técnico Principal: | Richard Abila |
| Oficial de Finanzas: | John Zigi |
| Especialista en Clima y Medio Ambiente: | Marie-Ange Kigeme |
| Oficial Jurídica: | Anne Sophie Derain Bigirimana |

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Fuente: FIDA | 26-4-2023

Resumen de la financiación

| | |
|--|---|
| Institución iniciadora: | FIDA |
| Prestatario/receptor: | Unión de las Comoras |
| Organismo de ejecución: | Ministerio de Agricultura, Pesca, Medio Ambiente, Turismo y Artesanía |
| Costo total del proyecto: | USD 24,4 millones |
| Monto de la donación del FIDA con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda (MSD): | EUR 9,31 millones (equivalente a USD 10,07 millones) |
| Cofinanciador: | Sector privado (instituciones financieras) |
| Monto de la cofinanciación: | USD 1,1 millones |
| Condiciones de la cofinanciación: | Contribuciones en especie |
| Contribución del prestatario/receptor: | USD 2,6 millones |
| Contribución de los beneficiarios: | USD 0,63 millones |
| Déficit de financiación: | USD 10 millones |
| Monto de la financiación del FIDA para el clima: | USD 4,43 millones |
| Institución cooperante: | Programa supervisado directamente por el FIDA |

I. Antecedentes

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. La Unión de las Comoras es un pequeño y frágil Estado insular que registra un débil crecimiento económico y sigue siendo vulnerable a las perturbaciones. La economía de este archipiélago del océano Índico cuya población es de 851 000 habitantes está poco diversificada, debilitada por la falta de infraestructuras y necesitada de una reforma en el entorno empresarial. Las actividades económicas están bajo el control de pequeños agentes de la economía informal y de la diáspora.
2. El archipiélago destaca por su fragilidad social: ocupa el puesto 156.º de 191 países en el índice de desarrollo humano (2022) y es uno de los países más pobres del mundo, con un producto interno bruto per cápita de USD 1 485 en 2022 y una tasa de pobreza del 45 %. La tasa de empleo se sitúa en el 54 %, y más del 70 % de la población activa son personas pobres. La población es joven: más del 70 % es menor de 35 años (datos del Censo general de población y vivienda de 2017). La población en edad de trabajar (15 años o más) crece a una tasa media anual del 2 %, lo que supone 9 860 nuevos solicitantes de empleo, incluidos más de 3 200 titulados universitarios. En 2022, la tasa de desempleo de la gente joven de 15 a 34 años en las zonas rurales se estimaba en el 23,6 % (31,7 % de mujeres, 16,6 % de hombres). La integración de la población en edad de trabajar supone todo un reto, dado que los trabajadores asalariados representan el 35 % de la mano de obra del país y se reparten en el 72 % en el sector informal y el 28 % restante en la economía formal.

Aspectos especiales relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

3. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el proyecto ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
 - incluye financiación para el clima;
 - contribuye a transformar las relaciones de género;
 - tiene en cuenta a la gente joven, y
 - tiene en cuenta la capacidad de adaptación.
4. **Juventud.** La edad media es de 24,1 años, y las personas jóvenes de menos de 20 años representan el 51,6 % de la población. Según la Política Nacional de Juventud de 2017, se considera "jóvenes" a las personas de ambos sexos con edades comprendidas entre los 15 y los 35 años. En dicha política se reconoce la importancia de problemas como el bajo nivel y las dificultades de la gente joven para incorporarse a la vida laboral, así como la falta de capacitación y apoyo.
5. **Género.** Las mujeres representan el 49,6 % de la población y el 24,2 %¹ de ellas están en edad reproductiva. Si se confronta su situación con la de los hombres puede afirmarse que están en desventaja: el promedio de escolarización de las mujeres es de cuatro años frente a los seis años de los hombres. La mayoría de las mujeres ocupa empleos informales. A su vez, los hombres ocupan la mayor parte de los empleos en el sector formal.

¹ Gobierno de la Unión de las Comoras e Instituto Nacional de Estadística y de Estudios Económicos y Demográficos. Censo general de población y vivienda (2017). Tema 1: Estado y estructura de la población. Octubre de 2020.

6. **Cambio climático.** El cambio climático afecta a muchos sectores económicos, entre ellos la agricultura y la pesca. El país es vulnerable a los riesgos climáticos y sufre una disminución de las precipitaciones y un aumento de la temperatura. A ello se añaden los ciclones (tormentas tropicales), la subida del nivel del mar y los fenómenos geofísicos (como la actividad del volcán Karthala, en la isla de Gran Comora).

Razones que justifican la intervención del FIDA

7. La Unión de las Comoras ha solicitado el apoyo del FIDA para impulsar un proyecto destinado a proporcionar formación y empleos decentes a la gente joven. Ello se logrará mediante actividades de formación profesional, aprendizaje y elaboración de proyectos y empresas rurales a cargo de gente joven de ambos sexos en las economías verde y azul (agricultura, ganadería y pesca). En ese contexto de fragilidad del país, a partir de 1984 el FIDA ha desarrollado una ventaja comparativa en numerosos ámbitos. Las operaciones del FIDA han contribuido en gran medida a reforzar las capacidades de las instituciones públicas y las organizaciones rurales. El fortalecimiento de los centros para el desarrollo económico de las zonas rurales está contribuyendo a mejorar la credibilidad y la eficacia de los servicios públicos destinados a la población rural pobre. La red de financiación rural Ya Komor (cajas de ahorros y de crédito Ya Komor), primera institución financiera del país, se creó en 1996 con el apoyo técnico y financiero del FIDA en el marco del Proyecto de Apoyo a las Iniciativas Económicas Basadas en el Medio Rural.

B. Enseñanzas extraídas

8. El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial para Jóvenes del Medio Rural se basará en las enseñanzas extraídas de las operaciones del FIDA, como el Proyecto de Apoyo a las Iniciativas Económicas Basadas en el Medio Rural, el Programa Nacional de Desarrollo Humano Sostenible y el Proyecto de Apoyo a la Productividad y la Capacidad de Resistencia de las Explotaciones Agrícolas Familiares, y de otros socios, en particular la Casa del Empleo, los proyectos "Facilitar el empleo", el Proyecto de Refuerzo de la Continuidad en la Unión de las Comoras y "Msomo na Hazi", un programa centrado en la formación y la inserción profesional, financiado por la Unión Europea. A partir de estos últimos se demuestra que, sin infraestructuras y equipos adecuados, o sin capacidad de ingeniería de formación, etc., por ejemplo, la puesta en marcha de un proyecto requerirá recursos considerables. No se trata solo de financiar a los pequeños emprendedores de proyectos, sino de apoyarlos en la puesta en marcha de sus actividades. La escasa movilización de fondos de contrapartida afecta a los resultados de los proyectos. Los efectos de la enfermedad por coronavirus (COVID-19) y de la crisis entre la Federación de Rusia y Ucrania están afectando a la capacidad del Gobierno para movilizar recursos. Las respuestas a las crisis podrían limitar la capacidad del Gobierno para cumplir sus compromisos, incluso en el contexto del servicio de su deuda externa y la movilización de fondos de contrapartida en efectivo para el proyecto.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

9. El objetivo de desarrollo del proyecto es mejorar el acceso de la gente joven al empleo y la resiliencia de las comunidades rurales mediante el desarrollo de empresas en los sistemas alimentarios agrícola, ganadero y pesquero. El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural operará en las 66 aldeas que presentan las tasas de pobreza rural más elevadas de las tres islas: 27 en Gran Comora, 22 en Anjouan y 17 en Mohéli. Dicho proyecto está orientado a las personas pobres del medio rural de entre 15 y 35 años (es decir, el 33,7 % de la población) con poca o ninguna presencia en el proceso de creación de riqueza, y se centra en los siguientes perfiles: i) jóvenes sin

formación profesional que participan en actividades de producción agropastoral y pesquera en explotaciones familiares; ii) jóvenes diplomados o con un mínimo de formación, que están en paro, y iii) jóvenes plenamente implicados en actividades económicas en busca de desarrollo. Quienes formen parte de estas categorías podrán optar a las ayudas del proyecto, para los planes de formación establecidos. Se han trazado estrategias para llegar a la gente joven, las mujeres y las personas con discapacidad. El proyecto se centrará de forma directa en 6 000 jóvenes de unos 4 000 hogares rurales vulnerables. En el seno de esos hogares, tendrá un impacto indirecto sobre más de 20 700 personas.

B. Componentes, resultados y actividades

10. El proyecto incluirá los siguientes componentes: i) formación y desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo; ii) creación de vínculos empresariales y puestos de trabajo; iii) refuerzo del marco político e institucional para el empleo de la gente joven del medio rural, y iv) gestión de emergencias y desastres y mitigación del riesgo.
11. **Componente 1:** El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural invertirá en el refuerzo y la diversificación de la oferta para: i) crear tres estructuras de incubación de empresas dotadas de plataformas técnicas y con capacidad de acogida para atender la diversidad y el volumen de la posible demanda; ii) modernizar los centros de formación, y iii) formar a 4 450 jóvenes, de los cuales 3 250 serán candidatos al empleo por cuenta propia con un proyecto empresarial financiable, y 1 200 serán solicitantes de empleo asalariado.
12. **Componente 2:** El proyecto facilitará la creación de asociaciones empresariales beneficiosas para todas las partes entre jóvenes emprendedores y pequeñas y medianas empresas agrícolas, el aumento de la densidad del comercio interinsular, la transformación digital y la promoción de empleos verdes, así como la financiación de 3 250 planes de negocio en asociación con sistemas financieros descentralizados. En todos los proyectos se aplicarán criterios de sostenibilidad ambiental y climática, y al menos el 30 % de las empresas deberán tener como objetivo el empleo verde.
13. **Componente 3:** El proyecto contribuirá al examen y la aplicación de políticas y estrategias para la promoción del empleo juvenil en el medio rural y reforzará las capacidades institucionales para la aplicación de dichas políticas y estrategias. En particular, el proyecto apoyará la actualización de la Estrategia Nacional de Medio Ambiente, la Política Nacional de Medio Ambiente, la contribución determinada a nivel nacional, el Programa de Acción Nacional para la Adaptación al Cambio Climático, la Política Nacional de Juventud y el desarrollo de una estrategia nacional para incorporar la perspectiva de género al desarrollo rural.
14. **Componente 4:** Este componente tiene en cuenta las enseñanzas extraídas de la ejecución del proyecto PREFER en relación con las poblaciones afectadas por el ciclón Kenneth, que azotó el país en abril de 2019, las conclusiones de la nota relativa a los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC), y las recomendaciones del FIDA de que las inversiones en situaciones de fragilidad puedan adaptarse rápidamente a los cambios contextuales. Este componente permitirá al equipo del proyecto responder rápidamente ante situaciones de crisis, se dedicará principalmente a la compra de equipos y materiales y contará con procedimientos de autorización y presentación de informes detallados en el manual de ejecución.

C. Teoría del cambio

15. La teoría del cambio se basa en el supuesto de que los modelos de incubación de empresas están bien adaptados a las demandas y oportunidades del mercado, cuya solidez se verificará mediante estudios exhaustivos. En dicha teoría también se

presupone que existe una demanda de tales servicios entre la gente joven y que no hay otros factores limitantes que puedan obstaculizar la eficacia del proyecto, entre los que destacan las perturbaciones climáticas, que el proyecto pretende mitigar respaldando de diversas maneras la resiliencia al clima, la gestión de emergencias y desastres y la mitigación de riesgos. El proyecto pretende proporcionar a la gente joven pobre del medio rural de ambos sexos los medios técnicos para que sean más resilientes al cambio climático entre otras situaciones, y para que puedan acceder a los recursos necesarios para desarrollar sus iniciativas empresariales. También pretende mejorar el acceso al empleo y al comercio privado de las personas jóvenes rurales cualificadas de ambos sexos, en consonancia con los principios de igualdad de género.

16. Al contribuir a crear un entorno propicio para que las incubadoras de empresas funcionen y para que las personas graduadas estén al frente de empresas y encuentren empleo, el proyecto reforzará el apoyo político prestado a la gente joven pobre del medio rural. Las instituciones nacionales y locales con capacidades técnicas y estratégicas participarán conjuntamente en la elaboración y aplicación de políticas y estrategias para la mejora del entorno empresarial, el desarrollo de empresas, el acceso equitativo al empleo y la mejora sostenible de los ingresos de la juventud rural de ambos sexos.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

17. El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural está en consonancia con el Plan Comores Émergent (2010-2030) del Gobierno, que se centra en la modernización y la sostenibilidad de la agricultura y la transformación estructural de la economía azul de la Unión de las Comoras. El proyecto también está en consonancia con el Marco Estratégico del FIDA (2016-2025) y el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) para el período 2020-2025. Asimismo, contribuirá a los Objetivos de Desarrollo Sostenible números 1 (fin de la pobreza), 2 (hambre cero), 5 (igualdad de género), 8 (trabajo decente y crecimiento económico), 10 (reducción de las desigualdades), 13 (acción por el clima), 14 (vida submarina) y 15 (vida de ecosistemas terrestres). La parte nacional participará en la ejecución a varios niveles (central y descentralizado) a través del Ministerio de Agricultura, Pesca, Medio Ambiente, Turismo y Artesanía, los servicios técnicos y las autoridades locales. El proyecto establecerá relaciones complementarias con otros socios fundamentales: el Banco Mundial, la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura, la Agencia Francesa de Desarrollo, el Banco Africano de Desarrollo, la Organización Mundial de la Propiedad Intelectual, la Oficina de Propiedad Intelectual de la Unión Europea y la Organización Internacional del Trabajo, entre otros, así como con proyectos de promoción del espíritu empresarial de la juventud, instituciones de formación, organizaciones de la sociedad civil y entidades descentralizadas.

E. Costos, beneficios y financiación

18. El déficit de financiación de USD 10 millones podrá sufragarse en el marco de ciclos posteriores del Sistema de Asignación de Recursos basado en los Resultados o del Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos (en condiciones de financiación por definir y sujetas a procedimientos internos y a la posterior aprobación de la Junta Directiva) o mediante la cofinanciación que se determinará durante la ejecución.

19. Los componentes 1 (Formación y desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo) y 2 (Creación de vínculos empresariales y puestos de trabajo) se contabilizan parcialmente como financiación para el clima. De conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo en el seguimiento de la financiación para la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos, el monto total de la financiación para el clima concedida por el FIDA a este proyecto se prevé en USD 4,43 millones, es decir, el 44 % de la financiación total aportada por el FIDA.

Costos del proyecto

20. El costo total del proyecto, que abarca un período de siete años (2025- 2031), incluidos los fondos para imprevistos de orden físico y por alza de precios, se estima en USD 24,4 millones. El costo básico asciende a USD 23,5 millones. El costo del proyecto, desglosado por componentes, es el siguiente:
- i) componente 1: USD 12,23 millones, es decir, el 50 % del costo básico total;
 - ii) componente 2: USD 9,04 millones, es decir, el 37 % del costo básico total;
 - iii) componente 3: USD 2,96 millones, es decir, el 12 % del costo básico total, y
 - iv) componente 4: USD 200 000, es decir, el 1 % del costo básico total. El proyecto proporcionará a la gente joven donaciones y préstamos para financiar sus planes de negocio, y contará con mecanismos sólidos de auditoría interna y externa y con procedimientos rigurosos de selección para asegurar que los fondos lleguen a los beneficiarios previstos.

Cuadro 1
Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

| Componente/subcomponente | Donación del FIDA con arreglo al MSD | | Déficit de financiación: | | Sector privado (instituciones financieras) | | Beneficiarios | | | Prestatario/receptor | | | Total | |
|--|--------------------------------------|-------------|--------------------------|-------------|--|-------------|----------------------------|---------------------------|------------|----------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|--------------|
| | Monto | % | Monto | % | Monto | % | Contribuciones en efectivo | Contribuciones en especie | % | Contribuciones en efectivo | Contribuciones en especie | % | Monto | % |
| 1. Formación y desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 Refuerzo y diversificación de la oferta formativa | 2 863,7 | 54,5 | 1 732,3 | 32,9 | - | - | - | - | - | 377,5 | 284,8 | 12,6 | 5 258,3 | 21,5 |
| 1.2 Formación, desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo | 2 290,0 | 32,8 | 2 988,3 | 42,8 | - | - | - | - | - | 967,6 | 730,0 | 24,3 | 6 975,9 | 28,5 |
| Subtotal | 5 153,7 | 42,1 | 4 720,6 | 38,6 | - | - | - | - | - | 1 345,2 | 1 014,8 | 19,3 | 12 234,2 | 50,1 |
| 2. Creación de vínculos empresariales y puestos de trabajo | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 Asociaciones con el sector privado | 592,1 | 91,0 | 46,1 | 7,1 | - | - | - | - | - | 7,1 | 5,4 | 1,9 | 650,7 | 2,7 |
| 2.2 Financiación de la gente joven agroempresaria | 1 985,3 | 23,7 | 4 560,3 | 54,4 | 1 144,5 | 13,6 | 316,9 | 316,9 | 7,6 | 37,7 | 28,4 | 0,8 | 8 390,0 | 34,3 |
| Subtotal | 2 577,5 | 28,5 | 4 606,4 | 51,0 | 1 144,5 | 12,7 | 316,9 | 316,9 | 7,0 | 44,8 | 33,8 | 0,9 | 9 040,7 | 37,0 |
| 3. Refuerzo del marco político e institucional para el empleo de la gente joven del medio rural | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 Apoyo a los instrumentos de política y al marco institucional | 666,4 | 95,0 | 18,6 | 2,7 | - | - | - | - | - | 9,2 | 7,0 | 2,3 | 701,2 | 2,9 |
| 3.2 Coordinación, gestión y seguimiento y evaluación | 1 472,5 | 64,9 | 654,4 | 28,9 | - | - | - | - | - | 79,9 | 60,3 | 6,2 | 2 267,2 | 9,3 |
| Subtotal | 2 138,9 | 72,1 | 673,1 | 22,7 | - | - | - | - | - | 89,2 | 67,3 | 5,3 | 2 968,4 | 12,1 |
| 4. Gestión de emergencias y desastres y mitigación del riesgo | | | | | | | | | | | | | | |
| Gestión de emergencias y desastres y mitigación del riesgo | 200,0 | 100,0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 200,0 | 0,8 |
| Total | 10 070,0 | 41,2 | 10 000,0 | 40,9 | 1 144,5 | 4,7 | 316,9 | 316,9 | 2,6 | 1 479,1 | 1 115,8 | 10,6 | 24 443,3 | 100,0 |

Cuadro 2
Costos del proyecto desglosados por categoría de gastos y entidad financiadora
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

| Categoría de gasto | Donación del FIDA con arreglo al MSD | | Déficit de financiación: | | Sector privado (instituciones financieras) | | Beneficiarios | | | Prestatario/receptor | | | Total | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------|-------------|--|------------|----------------------------|---------------------------|------------|----------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|--------------|
| | Monto | % | Monto | % | Monto | % | Contribuciones en efectivo | Contribuciones en especie | % | Contribuciones en efectivo | Contribuciones en especie | % | Monto | % |
| Costos de inversión | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Obras de ingeniería civil y rural | 1 289,4 | 50,5 | 977,6 | 38,3 | - | - | - | - | - | 162,5 | 122,6 | 11,2 | 2 552,1 | 10,4 |
| B. Vehículos y equipos | 302,6 | 65,7 | 10,5 | 2,3 | - | - | - | - | - | 84,0 | 63,4 | 32,0 | 460,5 | 1,9 |
| C. Capacitación y talleres | 287,3 | 60,8 | 185,3 | 39,2 | - | - | - | - | - | 0,0 | 0,0 | - | 472,7 | 1,9 |
| D. Consultorías | 3 696,8 | 68,5 | 1 279,9 | 23,7 | - | - | - | - | - | 238,2 | 179,7 | 7,7 | 5 394,7 | 22,1 |
| E. Donaciones y préstamos | 3 107,0 | 23,4 | 6 997,2 | 52,6 | 1 144,5 | 8,6 | 316,9 | 316,9 | 4,8 | 810,2 | 611,2 | 10,7 | 13 304,0 | 54,4 |
| Costos totales de inversión | 8 683,1 | 39,1 | 9 450,5 | 42,6 | 1 144,5 | 5,2 | 316,9 | 316,9 | 2,9 | 1 295,0 | 976,9 | 10,2 | 22 183,9 | 90,8 |
| Gastos corrientes | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Sueldos y prestaciones | 398,0 | 42,0 | 549,5 | 58,0 | - | - | - | - | - | 0,0 | 0,0 | - | 947,5 | 3,9 |
| B. Costos de funcionamiento | 988,9 | 75,4 | - | - | - | - | - | - | - | 184,1 | 138,9 | 24,6 | 1 311,9 | 5,4 |
| Total de gastos recurrentes | 1 386,9 | 61,4 | 549,5 | 24,3 | - | - | - | - | - | 184,1 | 138,9 | 14,3 | 2 259,4 | 9,2 |
| Total | 10 070,0 | 41,2 | 10 000,0 | 40,9 | 1 144,5 | 4,7 | 316,9 | 316,9 | 2,6 | 1 479,1 | 1 115,8 | 10,6 | 24 443,3 | 100,0 |

Cuadro 3
Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y año del proyecto
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

| <i>Componente/subcomponente</i> | <i>Primer año</i> | | <i>Segundo año</i> | | <i>Tercer año</i> | | <i>Cuarto año</i> | | <i>Quinto año</i> | | <i>Sexto año</i> | | <i>Séptimo año</i> | | <i>Total</i> |
|--|-------------------|------------|--------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|------------------|-------------|--------------------|-------------|-----------------|
| | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> | <i>%</i> | <i>Monto</i> |
| 1. Formación y desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 Refuerzo y diversificación de la oferta formativa | 942,1 | 17,9 | 620,4 | 11,8 | 1 540,5 | 29,3 | 943,2 | 17,9 | 654,3 | 12,4 | 310,3 | 5,9 | 247,5 | 4,7 | 5 258,3 |
| 1.2 Formación, desarrollo de iniciativas empresariales y de empleo | 218,3 | 3,1 | 242,8 | 3,5 | 1 461,0 | 20,9 | 1 970,6 | 28,2 | 1 791,2 | 25,7 | 1 216,1 | 17,4 | 76,0 | 1,1 | 6 975,9 |
| Subtotal | 1 160,4 | 9,5 | 863,2 | 7,1 | 3 001,4 | 24,5 | 2 913,8 | 23,8 | 2 445,5 | 20,0 | 1 526,4 | 12,5 | 323,5 | 2,6 | 12 234,2 |
| 2. Creación de vínculos empresariales y puestos de trabajo | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 Asociaciones con el sector privado | 5,7 | 0,9 | 140,6 | 21,6 | 133,5 | 20,5 | 149,9 | 23,0 | 103,0 | 15,8 | 104,0 | 16,0 | 14,1 | 2,2 | 650,7 |
| 2.2 Financiación de la gente joven agroempresaria | 287,4 | 3,4 | 318,8 | 3,8 | 1 220,4 | 14,5 | 2 448,4 | 29,2 | 2 538,1 | 30,3 | 1 290,9 | 15,4 | 286,1 | 3,4 | 8 390,0 |
| Subtotal | 293,1 | 3,2 | 459,4 | 5,1 | 1 353,9 | 15,0 | 2 598,3 | 28,7 | 2 641,0 | 29,2 | 1 394,9 | 15,4 | 300,1 | 3,3 | 9 040,7 |
| 3. Refuerzo del marco político e institucional para el empleo de la gente joven del medio rural | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 Apoyo a los instrumentos de política y al marco institucional | - | - | 106,8 | 15,2 | 122,4 | 17,5 | 109,0 | 15,5 | 124,9 | 17,8 | 146,1 | 20,8 | 92,1 | 13,1 | 701,2 |
| 3.2 Coordinación, gestión y seguimiento y evaluación | 272,4 | 12,0 | 250,4 | 11,0 | 278,1 | 12,3 | 361,3 | 15,9 | 369,9 | 16,3 | 348,6 | 15,4 | 386,4 | 17,0 | 2 267,2 |
| Subtotal | 272,4 | 9,2 | 357,2 | 12,0 | 400,6 | 13,5 | 470,3 | 15,8 | 494,8 | 16,7 | 494,7 | 16,7 | 478,5 | 16,1 | 2 968,4 |
| 4. Gestión de emergencias y desastres y mitigación del riesgo | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gestión de emergencias y desastres y mitigación del riesgo | 99,5 | 49,8 | 100,5 | 50,3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 200,0 |
| Total | 1 825,3 | 7,5 | 1 780,3 | 7,3 | 4 755,9 | 19,5 | 5 982,4 | 24,5 | 5 581,3 | 22,8 | 3 416,1 | 14,0 | 1 102,1 | 4,5 | 24 443,3 |

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

21. El plan de financiación es el siguiente i) una donación del FIDA de EUR 9,31 millones (equivalente a USD 10,07 millones, el 41,2 % del costo total); ii) una contribución del Gobierno por valor de USD 2,6 millones (el 10,6 % del costo total), de los cuales USD 1,5 millones en efectivo y USD 1,1 millones en forma de exenciones fiscales; iii) una contribución de los beneficiarios del proyecto por valor de USD 633 900 (el 2,6 % del costo total), correspondiente principalmente a contribuciones de empresarios para financiar planes de negocio; iv) una dotación procedente de instituciones financieras de USD 1,1 millones (el 4,7 % del costo total), y v) un déficit de financiación de USD 10 millones (el 40,9 % del costo total). El Gobierno seguirá buscando cofinanciación y podrá asignar fondos de la Decimotercera Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA13) o de la FIDA14 para cubrir este déficit. Se realizarán las gestiones pertinentes en este contexto, orientadas en particular al Fondo de Adaptación.

Salidas de efectivo

22. Las categorías de salida de efectivo del proyecto son las siguientes: i) ingeniería civil y rural; ii) vehículos y equipos; iii) capacitación y talleres; iv) consultorías; v) donaciones y préstamos; vi) sueldos y prestaciones, y vii) costos de funcionamiento. Estas categorías de desembolso se reparten entre todos los cofinanciadores. Los gastos ordinarios representan, en total, el 9,2 %, y el 61,4 % de ese monto corre a cargo del FIDA.

Resumen de los beneficios y análisis económico

23. El análisis económico demuestra la rentabilidad del proyecto, cuya tasa interna de rendimiento económico básico es del 21,9 %, con un valor actual neto de EUR 74 millones (es decir, KMF 39 000 millones) para un costo de oportunidad económico del capital del 3 %. Habida cuenta de las medidas de mitigación de las emisiones de gases de efecto invernadero valoradas a precio de mercado (es decir, EUR 25 por tonelada de CO₂ eq.)², el proyecto podría generar un valor neto actual de EUR 85 millones y una tasa interna de rendimiento económico del 24,4 %. Un análisis de la sensibilidad en la prueba de tensión confirma la solidez del proyecto.

Estrategia de salida y sostenibilidad

24. Se prestará apoyo a las estructuras de formación con miras a su sostenibilidad. De ese modo, las estructuras de formación podrían generar recursos al ofrecer los servicios pertinentes a los asociados y a las organizaciones de productores, en el marco de sectores estructurados. El afianzamiento del programa de colocación de jóvenes en la Casa de Empleo y su ecosistema de asociados del sector privado contribuirán a institucionalizarlo como plataforma nacional responsable de facilitar el acceso de la gente joven del medio rural al empleo asalariado. Desde el punto de vista climático y ambiental, el proyecto aplicará medidas de conservación del suelo; promoverá el uso de productos orgánicos y fomentará, entre otras cosas, el uso de materiales locales y la adaptación a las perturbaciones climáticas.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

25. Los riesgos inherentes y residuales generales se califican como considerables.
26. Los riesgos relacionados con la gestión financiera incluyen la escasa asignación y absorción presupuestarias, el desconocimiento de los procedimientos del FIDA por parte del personal y la insuficiente cobertura de la auditoría. Con el fin de mitigar dichos riesgos, en el documento de diseño y en el manual de ejecución se detallan los protocolos de gestión de riesgos relacionados con la gestión financiera del

² <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

proyecto. Los elevados riesgos fiduciarios relacionados con los gastos de formación y las donaciones y préstamos se mitigarán mediante los sólidos procedimientos de control y auditoría que se detallan en el manual de ejecución.

Cuadro 4

Calificación general de los riesgos

| <i>Esfera de riesgo</i> | <i>Nivel de riesgo inherente</i> | <i>Evaluación ex ante del riesgo residual</i> |
|---|----------------------------------|---|
| Contexto nacional | Considerable | Considerable |
| Estrategias y políticas sectoriales | Moderado | Moderado |
| Medio ambiente y clima | Considerable | Considerable |
| Alcance del proyecto | Moderado | Moderado |
| Capacidades institucionales de ejecución y sostenibilidad | Alto | Alto |
| Gestión financiera | Considerable | Considerable |
| Adquisiciones y contrataciones | Considerable | Considerable |
| Impacto ambiental, social y climático | Moderado | Moderado |
| Partes interesadas | Moderado | Moderado |
| Riesgo global | Considerable | Considerable |

B. Categoría ambiental y social

27. El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural presenta un riesgo social y ambiental moderado. Debido a ello, irá acompañado de medidas para minimizar los riesgos. Su objetivo es mejorar el acceso de la gente joven al empleo y aumentar la resiliencia de las comunidades rurales mediante el desarrollo de empresas en los sectores de la agricultura, la ganadería y la pesca. El proyecto no presenta riesgos importantes de degradación irreversible de los recursos culturales o físicos, ya que sus actividades no afectan al patrimonio cultural, las zonas protegidas o los hábitats naturales de especies en peligro de extinción.

C. Clasificación del riesgo climático

28. El proyecto está sometido a un riesgo climático considerable; los beneficiarios, sus medios de subsistencia y sus actividades están expuestos a riesgos relacionados con el clima. Los fenómenos climáticos están teniendo repercusiones negativas en la productividad agrícola de las zonas de los pequeños agricultores. Un análisis de referencia muestra que la Unión de las Comoras es muy vulnerable y sensible al cambio climático. En el marco del proyecto se elaborará un plan de adaptación al cambio climático centrado en las necesidades y vulnerabilidades específicas de las comunidades rurales y se promoverán el uso de variedades resistentes al riesgo climático y la adopción de sistemas agrícolas diversificados para mejorar la resiliencia a los fenómenos meteorológicos extremos. Además, el proyecto invertirá en infraestructuras resilientes de captación, almacenamiento e irrigación de agua para mitigar los efectos de las sequías y la escasez de agua.

D. Sostenibilidad de la deuda

29. Tanto la deuda externa como la deuda pública de la Unión de las Comoras son sostenibles, incluso a medio plazo, pero el riesgo de sobreendeudamiento es alto³.

IV. Ejecución**A. Marco organizativo****Gestión y coordinación del proyecto**

30. La gestión del proyecto correrá a cargo del Ministerio de Agricultura, Pesca, Medio Ambiente, Turismo y Artesanía. Dicho Ministerio creará un comité directivo compuesto por representantes de organizaciones juveniles, estructuras de

³ Fondo Monetario Internacional. Informe país n.º 24/4.

formación, el sector privado, el ministerio responsable del empleo, etc. Para facilitar una gobernanza integradora, se han previsto una planificación y un convenio participativos isla por isla, teniendo en cuenta las prioridades regionales. En Moroni se creará una unidad de coordinación nacional que contará con el apoyo de la asistencia técnica internacional. En cada isla se establecerá una delegación operacional del proyecto.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza

31. La unidad de coordinación nacional será responsable de la gestión financiera. Será responsable de liberar los fondos de acuerdo con el plan de trabajo y presupuesto anuales correspondiente aprobado, de desembolsar los fondos correspondientes a cada isla (a través de la delegación operacional del proyecto) y de coordinar el seguimiento y la elaboración de los informes financieros. La delegación operacional del proyecto será responsable de coordinar y supervisar las funciones financieras de las islas. Se han previsto tres mecanismos de salida de efectivo: i) retirada anticipada de fondos; ii) pago directo, y iii) reembolso. Las salidas de efectivo del FIDA se efectuarán en forma de anticipo en las cuentas designadas, y las reposiciones trimestrales posteriores tendrán lugar sobre la base de las previsiones de tesorería que figuren en los informes financieros provisionales, basándose en los planes de trabajo y presupuesto anuales correspondientes aprobados. Se abrirán cuentas designadas para cada fuente de financiación, y los informes financieros trimestrales de mitad de período se elaborarán de conformidad con las directrices del FIDA. Se mejorarán las disposiciones en materia de auditoría, con mandatos específicos basados en los riesgos y auditorías intermedias periódicas durante el año.
32. Las adquisiciones y contrataciones se llevarán a cabo de conformidad con la Ley de Adquisiciones y Contrataciones Públicas de las Comoras (Ley N.º 22-011/AU), de 23 de junio de 2022, en la medida en que sea compatible con las Directrices del FIDA para las adquisiciones y las contrataciones públicas en el marco de los proyectos. En el Manual para la adquisición de bienes y la contratación de obras y servicios se señalarán las posibles incoherencias entre las normas nacionales y las del FIDA, y se especificarán las disposiciones aplicables para resolverlas.
33. La responsabilidad de distinguir las prácticas irregulares o las reclamaciones corresponde al beneficiario. Deberán redoblarse los esfuerzos para garantizar el cumplimiento de los principios nacionales y de los principios del FIDA en materia de adquisiciones y contrataciones. El equipo del proyecto velará por que el personal y todas las demás entidades gubernamentales relacionadas con el proyecto, así como el sector privado, incluidos los licitadores y contratistas, observen la Política revisada del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones, así como de la Política del FIDA sobre prevención y respuesta frente al acoso sexual y la explotación y los abusos sexuales.
34. En el marco de la gestión financiera, las adquisiciones y contrataciones y la gobernanza, se adoptarán medidas para reforzar las capacidades de las personas responsables de la gestión del proyecto, así como las de las administraciones públicas y los asociados del proyecto.

Participación y observaciones recibidas procedentes del grupo objetivo, y mecanismo de resolución de reclamaciones

35. El proyecto velará por la participación periódica de la gente joven y fomentará la extracción de enseñanzas sobre sus intervenciones a través de: i) la participación activa de las personas jóvenes del medio rural en las fases de liderazgo, elaboración de perfiles y orientación; ii) las enseñanzas extraídas por la gente joven emprendedora; iii) la puesta en marcha de comités de gestión de las infraestructuras; iv) la participación en talleres comunes de evaluación y planificación; v) las encuestas de satisfacción de los beneficiarios; vi) la plataforma de seguimiento ciudadano, y vii) los mecanismos de gestión de quejas.

Mecanismo de resolución de reclamaciones

36. A través del Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural se pondrá en marcha un mecanismo de reclamaciones adecuado para garantizar que la gente joven emprendedora puedan expresar sus preocupaciones sobre las intervenciones en los planos local, regional y nacional.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, enseñanzas extraídas, gestión de los conocimientos y comunicación

37. La planificación de las actividades se sustentará en el plan de trabajo y presupuesto anuales correspondiente, que abarca: i) una descripción de las actividades para el año siguiente, junto con las estrategias operacionales, los métodos de ejecución y los indicadores de seguimiento del plan de seguimiento y evaluación (SyE) y el marco lógico; ii) un calendario para la ejecución de las actividades; iii) una declaración sobre el origen y la utilización de los fondos (plan de salida de efectivo), y iv) un plan de adquisiciones y contrataciones.
38. El proyecto seguirá un enfoque modular a través del cual incorporará un despliegue geográfico gradual e intervenciones basadas en la graduación. El enfoque se basará en una secuenciación cronológica de las intervenciones, y transitará desde la evaluación prospectiva de la demanda de formación e integración a la aplicación de planes de actividades. Las fases intermedias incluirán la elaboración de una lista de puntos de venta, la auditoría de las plataformas técnicas, la construcción de infraestructuras para la modernización de la formación y la distribución por grupos en los cursos de formación.
39. La estrategia operacional del proyecto ha sido concebida sobre la base de un proceso estructurado para prestar apoyo a la gente joven de las zonas rurales: i) localización y orientación; ii) formación, refuerzo y proyecto económico, y iii) financiación y apoyo. El apoyo prestado a través de la estrategia se reparte en tres fases: 1) actividades preparatorias, actividades de puesta en marcha e inicio de pruebas piloto y de extensión en la primera parte (el 40 %) de la zona de intervención, es decir, 27 pueblos (11 en Gran Comora, 9 en Anjouan y 7 en Mohéli), con cargo a la financiación de la FIDA12 (primer y segundo año); 2) ampliación progresiva de las intervenciones a otros pueblos, con fondos adicionales aportados por los cofinanciadores o procedentes de una reposición de los recursos de la FIDA13 y 14 para la fase de despliegue (tercero, cuarto y quinto año), y 3) fase de consolidación y finalización (sexto y séptimo año).
40. El proyecto apoyará un sistema de SyE respaldado por la gestión basada en los resultados. El sistema ha sido concebido para asegurar una comprensión clara del proyecto, mejorar su gestión y eficacia y cumplir con los objetivos de rendición de cuentas, capitalización y aprendizaje.
41. Desde el inicio del proyecto, la unidad de coordinación nacional desarrollará una estrategia de comunicación y gestión de los conocimientos con un plan operacional para aprovechar sus experiencias e innovaciones y facilitar el intercambio y la ampliación de los conocimientos. Se elaborarán, presupuestarán y ejecutarán planes anuales de comunicación y gestión de los conocimientos en los planos nacional e insular. El SyE de las actividades, los productos, los efectos directos y los impactos de las intervenciones constituirá la base del proceso de aprendizaje y gestión de los conocimientos. El plan operacional de comunicación y gestión de los conocimientos se basará en las dos dimensiones siguientes: i) recopilación y análisis, y ii) difusión, que implica utilizar los conocimientos adquiridos, comunicarlos y compartirlos con los posibles usuarios.

Innovación y ampliación de escala

42. El Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural integrará los servicios de incubación de empresas en la formación agropastoral con la modernización de los centros para el desarrollo económico de las zonas rurales. La modernización de las instalaciones técnicas, diversificar la oferta de servicios y generar una verdadera capacidad de acogida en estos centros generarán motivación para la formación en profesiones del ámbito rural. Se crearán formaciones innovadoras por su flexibilidad, proximidad y adaptabilidad a las limitaciones de determinadas categorías de personas objetivo, como las mujeres. Las innovaciones también se reflejarán en su apoyo a iniciativas prometedoras, como la transformación digital y los empleos verdes. La estrategia de actividades en línea y de un catálogo de empleos, incluidos los empleos verdes, contribuirá a promover oportunidades profesionales innovadoras.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

43. La transición hacia el proyecto PREFER facilitará la puesta en marcha y el contacto del Proyecto de Formación y Fomento de la Capacidad Empresarial de las Personas Jóvenes del Medio Rural con el Ministerio de Agricultura, Pesca, Medio Ambiente, Turismo y Artesanía. El proyecto recurrirá a un pago anticipado de puesta en marcha de EUR 350 000, tras su aprobación por la Junta Ejecutiva del FIDA para ajustarse a las condiciones para la primera salida de efectivo y favorecerá la puesta en marcha de las actividades, a más tardar, el 1 de enero de 2025. A escala gubernamental, el anticipo facilitará los preparativos institucionales: documentación necesaria, contratación y despliegue del personal, etc.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

44. Las supervisiones conjuntas del FIDA y el Gobierno se llevarán a cabo una vez al año. La primera brindará apoyo inicial, y se organizarán misiones de apoyo en función de las necesidades. El examen conjunto de mitad de período se realizará al final del tercer año. Todas las partes interesadas participarán en la misión de finalización.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

45. El instrumento jurídico que rige la concesión de la financiación propuesta al receptor es un convenio de financiación entre la Unión de las Comoras y el FIDA. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
46. La Unión de las Comoras está facultada por su ordenamiento jurídico para recibir financiación del FIDA.
47. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

48. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta con arreglo a lo dispuesto en la siguiente resolución:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a la Unión de las Comoras, por un monto de nueve millones trescientos diez mil euros (EUR 9 310 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario
Presidente

Accord de financement négocié

Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes)

(Négociations conclues le 31 mai 2024)

Don No: _____

Nom du Projet: Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE- Jeunes) (le « Projet »)

L'Union des Comores (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) (le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Financement est de neuf millions trois cent dix mille Euros (9 310 000 EUR).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

3. Un compte désigné libellé en Euro (EUR) destiné à recevoir les fonds provenant du Don du Fonds est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des Comores. Les mouvements effectués sur le compte se font selon le principe de la double

signature. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des cadres autorisés à exploiter le compte désigné. Quatre comptes courants en francs comoriens (KMF) sont ouverts par le Ministère en charge des Finances dans un établissement bancaire acceptable par le FIDA, dont un pour l'Unité Nationale de Coordination (UNAC) et un dans chaque île pour les Délégations Opérationnelles (DOF).

4. Le Bénéficiaire fournira une contrepartie en espèces et en nature aux fins du Projet d'un montant de deux millions quatre cent mille Euros (2 400 000 EUR) sous forme de contributions monétaires d'un million quatre cent mille Euros (1 400 000 EUR) et en nature d'un million d'Euros (1 000 000 EUR) pour la participation des frais afférents à toutes les composantes du Projet. La contribution en nature prendra la forme d'un soutien administratif, de taxes et de droits cédés sur toutes les contributions au Projet qui impliquent un financement du FIDA.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).

2. Les parties supplémentaires au Projet sont décrites au paragraphe 11 de la Section I de l'Annexe 3 de l'Accord.

3. Les Parties peuvent convenir par accord mutuel d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet prévu par la section 8.03 des Conditions générales.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au 7^{ème} anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement est fixée conformément aux Conditions générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés à condition qu'elles soient conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Les personnels clés suivants du Projet ont été suspendus ou il a été mis fin à leur contrat sans que la non-objection du FIDA n'ait été préalablement obtenue: Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN).

2. L'élément suivant est désigné comme motif supplémentaire d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) La non-objection du FIDA au recrutement compétitif du personnel clé du Projet par les services du MAPETA assistés par des consultants ou un cabinet indépendant, conformément au paragraphe 11 de la section I de l'Annexe 3 du présent Accord;
- c) Le Comité national de pilotage (CNP), les Comités régionaux de pilotage (CRP), l'UNAC du Projet et les DOF sont créés par Arrêtés Ministériels.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'Indépendance
B.P. 324 - Moroni
Union des Comores

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

UNION DES COMORES

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

49. *Population cible.* FORCE-Jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Le Projet aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes au sein de ces ménages.

50. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 66 villages à plus fort taux de pauvreté rurale sur les trois îles: 27 en Grande Comore, 17 à Mohéli et 22 à Anjouan.

51. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience⁴ des communautés rurales.

52. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

53. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1. Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

Effet attendu: Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.

Il ressort de l'expérience récente dans le cadre des projets en cours notamment le Don « Agri-hub » géré par l'OIT dans neuf pays que la majorité des jeunes qui travaillent à leur compte (au moins 70 à 80%) ne sont pas intéressés par le segment de la production des chaînes de valeur agricoles, mais plutôt par d'autres segments comme la fourniture d'intrants, l'agrégation, la transformation, la commercialisation ainsi que la fourniture d'autres biens et services. Cela est dû au fait que ces segments sont moins risqués par rapport au segment de production et qu'ils semblent plus intelligents. Une étude/analyse rapide sera menée au démarrage de FORCE-Jeunes afin d'actualiser les opportunités et leur rentabilité pour mieux répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des jeunes promoteurs.

FORCE-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre avec pour principaux objectifs de i) créer trois (3) structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle; ii) moderniser les centres de formation; iii) former 4 450 jeunes dont 3 250 candidats à l'auto-emploi avec un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

Produit attendu: L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée.

Au regard des besoins de la demande de formation-insertion et des capacités des dispositifs existants, FORCE-Jeunes mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation et d'incubation à travers quatre activités principales (AP): i) le recalibrage de trois Centres ruraux de développement économiques (CRDE) avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île; ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation; iii) la mise en

⁴ Intégrant la résilience au changement climatique.

place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring; et iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.

Sous-composante A2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Produit attendu: Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

Dans cette sous-composante, FORCE-Jeunes mettra en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et investira dans la formation et l'insertion professionnelle de ces ruraux. Trois AP seront conduites à savoir: des investissements structurants, la formation des jeunes ruraux, et l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.

5.2. Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.

Effet attendu: Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé.

Le Projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et agro-PME, la densification des échanges interinsulaire, la digitalisation et la promotion des emplois verts, le financement de 3 250 business plans en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus au moins 30% des entreprises devront clairement cibler des emplois verts.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé

Produit attendu: L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée.

Cette sous-composante mettra en œuvre quatre AP: i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior et 2 000 apprentis à accéder à des emplois salariés; ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts et bleus; iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro-PME; iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.

Pour l'emploi salarié, l'accent ne sera pas mis uniquement sur la formation des jeunes, car il s'agit d'une intervention du côté de l'offre mais également sur i) des interventions du côté de la demande visant à promouvoir les investissements dans ces entreprises afin qu'elles génèrent des emplois décents adéquats pour les jeunes, ainsi que ii) des intermédiations du marché du travail qui sont nécessaires. Des enquêtes régulières sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé seront menées et un système de suivi sera mis en place pour la capitalisation des connaissances sur l'emploi des stagiaires après leur passage dans les programmes de formation ainsi que la perception des employeurs éventuels des compétences desdits stagiaires/apprenants.

Sous-composante B2. Financement des jeunes agripreneurs

Produit attendu: L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité.

Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et seniors à travers leur mise

en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) et notamment les MECKs. Les interventions sont structurées en deux AP: i) le financement des plans d'affaires; et ii) l'éducation financière et le partage des risques.

5.3. Composante C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

Effet attendu: L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural.

Sous-composante C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Produit attendu: Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées.

En alignement avec le PCE 2030 et les politiques sectorielles (PNIA, PNE, PNJ, PNG, etc.), cette sous-composante mettra en œuvre deux AP: i) l'appui aux politiques et stratégies; et ii) le renforcement institutionnel.

FORCE-Jeunes contribuera à la révision et l'exécution des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre desdites politiques et stratégies. FORCE-Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie nationale de l'environnement; de la Politique nationale de l'environnement; de la Contribution déterminée au niveau national (CDN); du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA); de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.

Sous-composante C2. Coordination, gestion et suivi-évaluation

Produit attendu: Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du Projet.

Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. FORCE-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié et les réseaux sociaux afférents, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux.

5.4. Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

Cette composante a été conçue conformément aux 1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER par rapport aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019; 2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED); ainsi qu'aux 3) recommandations du FIDA⁵ que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au Projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise. Les préalables à l'utilisation de ce budget seront i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange; ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe; iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE-Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le gouvernement et le plan de

⁵ Report of the Consultation on the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources: Building Rural Resilience for a Food-Secure Future; Third Session Rome, 2-3 November 2023; IFAD13/3/R.2/Rev.1; Annex IV – paragraph 26.

relèvement/reconstruction y relatif; et iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) de l'Union des Comores, en sa qualité d'Agent principal du Projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.
2. *Comités de pilotage du Projet.* Sous la tutelle du MAPETA, FORCE-Jeunes sera régi par un Comité National de Pilotage (CNP) créé par Arrêté du MAPETA et dont la composition inclura des représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc.
3. *Composition.* Le CNP est présidé par le Secrétaire Général du MAPETA et comprend entre autres: i) trois représentants du MAPETA (incluant ceux en charge des questions d'environnement/changement climatique, la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Élevage (DNSAE) et le service suivi évaluation); ii) un représentant du Ministère en charge des finances; iii) un représentant du Ministère en charge de l'économie; iv) un représentant du Ministère en charge de la formation et l'insertion professionnelle; v) un représentant du Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi; vi) un représentant du Commissariat général au plan; vii) un représentant de la Chambre d'Agriculture; viii) un représentant de la Chambre de Commerce; ix) un représentant du Commissariat National à la Solidarité et à la Promotion du Genre; x) un représentant de l'ANPI; xi) un représentant de l'Agence Nationale de Conception et d'exécution des Projets (ANACEP); xii) un représentant de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE). Le CNP pourra inviter à titre consultatif des personnes qui seront en mesure d'apporter des avis techniques à ses discussions.
4. *Responsabilités.* Le CNP a pour responsabilité d'assurer le pilotage du Projet au niveau national et se réunit, au moins, une fois par an pour notamment valider les rapports d'activités annuels et les PTBA et veiller à la cohérence des activités de FORCE-Jeunes avec les stratégies et politiques du pays. Le Secrétariat du CNP est assuré par le Coordonnateur National (CN) du Projet.
5. *Comités Régionaux de Pilotage (CRP)*
 - 5.1. *Etablissement.* Le Bénéficiaire crée par arrêté de l'Agent principal du Projet, trois CRP du Projet à raison d'un Comité par île.
 - 5.2. *Composition.* Les CRP sont placés sous la responsabilité du Directeur Régional de l'Agriculture. Ils sont composés des représentants des directions et services techniques et consulaires régionaux concernés par les activités du Projet. Outre les responsables de l'administration, les CRP comprendront par île, un représentant des organisations de producteurs par zone couverte par les Centres ruraux de développement économiques (CRDE) et des représentants des Associations de Jeunes. Les responsables des projets intervenant dans les îles seront invités à titre consultatif. Le Secrétariat des CRP est assuré par le Chef d'Antenne du Projet.
 - 5.3. *Responsabilités.* Les CRP ont pour mission de: i) examiner les rapports semestriels du Projet dans les îles et donner des orientations aux antennes régionales pour la préparation des PTBA; ii) veiller à une cohérence, aux synergies et collaborations entre le Projet et les autres projets en cours dans l'île; et iii) constituer un forum de dialogue politique, d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Les CRP se réunissent au moins une fois par an pour approuver le PTBA de l'île et examiner la mise en œuvre des activités. Toutefois, ils sont conviés aux concertations organisées entre les producteurs/jeunes bénéficiaires, ainsi que les rencontres entre les opérateurs du secteur

privé et les jeunes producteurs afin d'être les porte-voix des acteurs dans le domaine du dialogue politique.

6. *Unité de gestion du Projet*

Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC)

6.1. *Etablissement.* Une UNAC est créée au sein du MAPETA par Arrêté de l'Agent principal du Projet. L'UNAC est installée à Moroni (Grande Comore) et bénéficie d'une autonomie administrative et financière.

6.2. *Composition.* L'UNAC est composée d'un Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE) ; Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN); un Secrétaire de Direction et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique internationale est intégrée à l'UNAC.

6.3. *Responsabilités.* L'UNAC est responsable de la mise en œuvre du Projet. A ce titre, elle assure la gestion et le contrôle des ressources financières ainsi que du suivi-évaluation global du Projet. L'UNAC est responsable de la préparation des PTBA, de l'organisation de leur validation dans les délais par le CNP et le FIDA, la supervision et l'évaluation des prestataires et partenaires du Projet.

Les Délégations Opérationnelles du Projet (DOF)

6.4. *Etablissement.* Des DOF sont créées dans chaque île par arrêté du MAPETA. Les DOF sont intégrées dans les Directions Régionales de l'Agriculture de chaque île.

6.5. *Composition.* Les DOF sont composées du personnel ci-après: Chef d'antenne et Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat; Assistant suivi-évaluation; Technicien chargé des infrastructures rurales; Technicien spécialiste en pêche; Technicien polyvalent; Comptable; Assistant passation des marchés; un Secrétaire et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique nationale est intégrée au niveau des DOF.

6.6. *Responsabilités.* Les DOF sont des structures légères qui se chargeront de la mise en œuvre des activités dans chacune des îles conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du Projet avec: i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, pêche, position polyvalente); et ii) un compartiment fiduciaire et suivi comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés). L'élaboration et la validation des PTBA dans chaque île se feront au moyen d'ateliers de planification et de concertation participatives (PCP). Elles reposeront sur les orientations du cadrage général, sur la base de l'identification des activités prioritaires et l'évaluation des activités dans l'année écoulée auprès des bénéficiaires.

7. *Partenaires stratégiques*

FORCE-Jeunes établira des partenariats, des synergies et des complémentarités avec les interventions d'autres partenaires clés au développement, notamment la Banque mondiale, la FAO, l'AFD, la BAD, WIPO, EUIPO, l'OIT, etc. ainsi qu'avec des projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions publiques décentralisées.

Le Projet FORCE-Jeunes établira également des partenariats sous forme d'assistance technique. Un partenariat déjà cible est celui avec la République d'Islande. En effet, le FIDA a signé un protocole d'accord avec l'Islande sur l'assistance technique aux programmes/projets du FIDA dans les domaines suivants: i) Pêche durable, ii) Énergies renouvelables/vertes; iii) Restauration des terres; iv) Genre; v) Jeunesse. Des partenariats d'assistance technique seront également explorés avec les pays de la région Océan Indien.

La mise en œuvre de FORCE-Jeunes s'inscrira dans les cadres de concertation existants pour assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout pour intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu du PREFER pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du Projet et de ses bénéficiaires pour s'assurer que les contraintes sont bien partagées, analysées et ont fait l'objet de recherche de solutions participatives.

8. *Suivi et évaluation*

Le Projet FORCE-Jeunes développera un système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats. Le système aura pour rôles de soutenir la compréhension partagée du Projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Sur la base d'outils et de mécanismes opérationnels, il permettra i) de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles; et ii) de renseigner une liste d'indicateurs de base conformément au Système de mesure des résultats opérationnelles (SMRO)/Cadre de gestion des résultats développé par le FIDA. Les données sur les extrants seront recueillies de façon continue pour les bénéficiaires et toutes les activités du Projet. Des données sur les résultats et effets seront recueillies sur un échantillon de bénéficiaires au moyen d'enquêtes de référence, à mi-parcours et finale qui s'aligneront sur les lignes directrices du FIDA pour la mesure des indicateurs de base au niveau des résultats et effets (lignes directrices sur les résultats et effets/FIDA). La mesure des résultats et effets intégrera celle de l'Indice d'Autonomisation du FIDA. FORCE-Jeunes assurera les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux, y compris les modalités de travail et d'appui entre le Responsable de suivi-évaluation (RSE), les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF et l'assistant en gestion des savoirs.

Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et la partie nationale, à raison d'une mission par an (deux les premières années du Projet). La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer les activités de démarrage. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du Projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront réactualisés.

La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet.

9. *Gestion des connaissances*

Dès le démarrage du Projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion de savoirs et de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le Projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique,

l'appui institutionnel et la communication; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du Projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du Projet.

Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont: genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions:

- a. Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites;
- b. Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

10. *Manuel de mise en œuvre du Projet*

Un manuel de mise en œuvre du Projet a été préparé lors de la conception du Projet et servira de fondement pour toutes les réalisations du Projet de son entrée en vigueur à sa clôture. Le manuel de mise en œuvre du Projet comprend entre autres:

- les critères de ciblage des bénéficiaires, d'identification et de sélection des business plans et autres investissements du Projet;
- les mesures permettant d'assurer une gestion efficace et transparente du Projet, le suivi-évaluation et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- les termes de référence du personnel clé du Projet et des prestataires de service;
- les modalités de gestion administratives, financières, et comptables du Projet ainsi que les stratégies et procédures de passation de marchés.

Les risques fiduciaires élevés liés aux dépenses de formation et aux dons et subventions seront atténués par des procédures solides de contrôle et d'audit, qui sont détaillées dans le manuel d'exécution.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

| Catégorie | Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR) | Pourcentage des dépenses autorisées à financer |
|----------------------------|---|--|
| I. Génie rural / civil | 1 070 000 | 100% HT |
| II. Formations et ateliers | 240 000 | 100% HT |
| III. Consultations | 3 080 000 | 100% HT |
| IV. Dons et subventions | 2 590 000 | 100% HT |
| V. Coûts récurrents | 1 400 000 | 100% TTC |
| Non alloué | 930 000 | |
| TOTAL | 9 310 000 | |

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) La catégorie Génie rural / civil inclut les travaux d'aménagement des terres, les infrastructures rurales, etc.
- ii) La catégorie Consultations inclut les études, enquêtes et autres contrats de prestation de service intellectuels notamment avec les structures de formation/incubation ainsi l'assistance technique internationale et nationale.
- iii) La catégorie Don et subventions inclut les appuis (financement à coûts partagés, crédit, etc.) aux plans d'affaires des jeunes agripreneurs, les intrants agricoles, etc.
- iv) La catégorie Coûts récurrents inclut les salaires et indemnités, les véhicules et les coûts opérationnels.

2. Modalités de décaissement.

Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories Formations et ateliers, Prestations de services et Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 350 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

1. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
3. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
4. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
5. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que:
 - a. Soit recruté un personnel dédié à l'inclusion sociale et des genres;
 - b. Un plan d'action sur la stratégie et le type de projet soit établi dès le commencement du Projet;
 - c. Un quota de 50% pour les femmes est encouragé et toutes les données collectées et analysées seront objectivement traitées selon le sexe de l'individu;
 - d. Des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes seront organisées au cours de la mise en œuvre du Projet;
 - e. Les femmes et jeunes actifs seront mobilisés;
 - f. La parité homme/femme au sein de l'UNAC et des DOF sera encouragée;
 - g. La responsabilité tenant à la répartition sur base des genres sera incluse dans les termes de référence de tout le personnel clé du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet; et
 - h. Dans toutes ses activités, la conformité avec les politiques du FIDA sur la prévention et le combat contre le harcèlement, l'exploitation et l'abus sexuel sera recherchée. Ceci sera indiqué dans les termes de référence de tout le personnel du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesure anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus*. Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut faire l'objet de modifications.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements*. Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a. Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'Unité de Coordination et Délégations Opérationnelles ainsi qu'aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b. Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c. Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP)*. Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du Projet* est: le Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet/l'Unité de Mise en Œuvre du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera recruté dans le cadre d'un processus compétitif selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI),

Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

5. Le Bénéficiaire s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes du Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités

du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés au Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

8. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. En cas de contradiction/conflict entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens | | | Hypothèses |
|---|---|-----------|-------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|--|---|
| | Libellé | Référence | Mi-parcours | Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Portée | Personnes recevant de services promus ou appuyés par le projet. (1) | 0 | 3 600 | 6 000 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC partenaires et | Conditions sociopolitiques et sécuritaires favorables au développement des entreprises et à l'équité de genre. |
| | <i>Hommes</i> | 0 | 1 800 | 3 000 | | | | |
| | <i>Femmes</i> | 0 | 1 800 | 3 000 | | | | |
| | <i>Jeunes</i> | 0 | 3 600 | 6 000 | | | | |
| | <i>Personnes handicapées</i> | 0 | 54 | 90 | | | | |
| | Nombre correspondant de ménages touchés. (1a) | 0 | 2 400 | 4 000 | | | | |
| | <i>Ménages dirigés par une femme</i> | 0 | 540 | 900 | | | | |
| | Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages. ⁶ (1b) | 0 | 12 450 | 20 701 | | | | |
| | Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme. | 45 | 43 | 41 | | | | |
| | Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés rurales. | | | | | | | |
| Pourcentage de ménages bénéficiaires déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus. | – | 35 | 55 | Enquête de référence, évaluation d'impact (COI). | Année 1, 4, 7 | | | |
| Objectif de développement : Améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables et compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. | Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services appuyés par le projet (SF 2.2) | 0 | 1 560 | 3 200 | Enquêtes IBRE statistiques nationales | Année 1, 4, 7 | UNAC | - Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche du projet pour des interventions coordonnées. - Levée des obstacles externes qui limitent l'accès équitable des jeunes femmes et hommes ruraux aux opportunités dans les secteurs productifs. |
| | <i>Ménages (%)</i> | 0 | 65% | 80% | | | | |
| | <i>Membres du ménage</i> | 0 | 8 073 | 16 560 | | | | |
| | Personnes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi (2.2.1) | – | 2 670 | 4 450 | | | | |
| | <i>Titulaire de l'emploi – hommes</i> | | 1 335 | 2 225 | | | | |
| | <i>Titulaire de l'emploi – femmes</i> | | 1 335 | 2 225 | | | | |
| | <i>Titulaire de l'emploi – jeunes</i> | | 2 670 | 4 450 | | | | |
| | <i>Nombre d'emploi verts créés (« vert à définir »)</i> | 0 | 420 | 700 | | | | |
| | Ménages satisfaits des services appuyés par le projet. (SF 2.1) | 0 | 1 560 | 3 200 | | | | |
| | <i>Ménages (%)</i> | 0 | 65% | 80% | | | | |
| | <i>Membres du ménage</i> | 0 | 8 073 | 16 560 | | | | |
| | Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation. (IE 2.1) | – | 540 | 1 500 | | | | |
| | <i>Proportion totale de personnes (%)</i> | | 15% | 25% | | | | |
| | <i>Femmes (nombre)</i> | | 270 | 750 | | | | |
| | <i>Femmes (%)</i> | | 50% | 50% | | | | |
| | <i>Hommes (nombre)</i> | | 270 | 750 | | | | |
| | <i>Hommes (%)</i> | | 50% | 50% | | | | |
| | Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques (CGR de FLDA11 - SF 3.2.2) | – | 1 350 | 2 250 | | | | |
| | <i>Ménages (%)</i> | | 56,25% | 56,25% | | | | |
| | <i>Membres du ménage</i> | – | 6 986 | 11 644 | | | | |
| Effet 1. Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi. | Ménages déclarant avoir adopté des technologies, des pratiques ou des intrants nouveaux ou améliorés. (1.2.2) | – | 1 350 | 2 250 | Enquêtes IBRE | Annuelle à partir de l'année 3 | UNACP, prestataires (CRDE dans les PC) | Suivi effectif des structures d'appui conseil aux initiatives de jeunes promoteurs |
| | <i>Ménages (%)</i> | | 56,25% | 56,25% | | | | |
| | <i>Nombre total de membres de ménages</i> | | 6 986 | 11 644 | | | | |
| | Ménages déclarant un meilleur accès physique aux installations de commercialisation, de transformation et de stockage (IB 2.2.6) | | | | | | | |
| | <i>Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.</i> | – | 700 | 1 400 | | | | |
| | <i>Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation (%)</i> | – | 17% | 35% | | | | |
| | <i>Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.</i> | – | 3 622 | 7 245 | | | | |
| | <i>Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.</i> | – | 240 | 800 | | | | |
| | <i>Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage (%)</i> | – | 10% | 20% | | | | |
| | <i>Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.</i> | – | 1 397 | 3 881 | | | | |
| Produit 1.1 L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée. | Nombre de nouveaux modules/référentiels créés. | 0 | 42 | 42 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC partenaires et | |
| | Nombre de salles de cours et dortoirs construits ou remis en état dans les Structures d'Incubation | | 3 | 6 | | | | |
| | Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs etc... formés. | 0 | 24 | 24 | | | | |

⁶ La taille moyenne des ménages est 5 à Mohéli et à Anjouan et de 6 en Grande Comores

| | | | | | | | | |
|---|---|--|-------|---------------|---------------|----------------------------|---|---|
| | Hectares de terres exploitées selon des pratiques favorisant la résilience face aux aléas climatiques (IB 3.1.4) | – | 18 | 30 | | | | |
| | Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état (IB 2.1.6) | – | 45 | 120 | | | | |
| | Installations de commercialisation construites ou remises en état | 0 | 5 | 12 | | | | |
| | Installations de stockage construites ou remises en état | 0 | 40 | 108 | | | | |
| Produit 1.2 Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques. | Personnes formées aux pratiques ou aux technologies de production. (1.1.4) | 0 | 2 520 | 3 150 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC partenaires et | Mise à niveau des plateaux techniques |
| | Nombre total de personnes ayant suivi une formation - agriculture | 0 | 1 080 | 1 350 | | | | |
| | Hommes ayant suivi une formation - agriculture | | 432 | 540 | | | | |
| | Femmes ayant suivi une formation - agriculture | | 648 | 810 | | | | |
| | Jeunes ayant suivi une formation - agriculture | | 1 080 | 1 350 | | | | |
| | Nombre total de personnes ayant suivi une formation - élevage | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | Hommes ayant suivi une formation - élevage | | 288 | 360 | | | | |
| | Femmes ayant suivi une formation - élevage | | 432 | 540 | | | | |
| | Jeunes ayant suivi une formation - élevage | | 720 | 900 | | | | |
| | Nombre total de personnes ayant suivi une formation - pêche | 0 | 720 | 900 | | | | |
| | Hommes ayant suivi une formation - pêche | | 288 | 360 | | | | |
| | Femmes ayant suivi une formation - pêche | | 432 | 540 | | | | |
| | Jeunes ayant suivi une formation - pêche | | 720 | 900 | | | | |
| | Personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. (2.1.2) | 0 | 2 500 | 4 450 | | | | |
| | Hommes | | 1 250 | 2 225 | | | | |
| | Femmes | | 1 250 | 2 225 | | | | |
| | Jeunes | | 2 500 | 4 450 | | | | |
| | Nombre de jeunes des communautés de pêche utilisant les investissements structurants. (DCP, magasin, pêcheries, etc.). | 0 | 600 | 600 | | | | |
| | Hommes | | 240 | 240 | | | | |
| | Femmes | | 360 | 360 | | | | |
| Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques. (1.1.3) | 0 | 1 500 | 1 500 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, prestataires (ENPMM) | | |
| | Hommes | | 600 | | | | | |
| | Femmes | | 900 | | | | | |
| | Jeunes | | 1 500 | | | | | |
| Effet 2. Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé. | Entreprises rurales soutenues signalant une augmentation de leurs bénéficiaires. (2.2.2) | 0 | 1 037 | 2 600 | Enquête IBRE | Années 1, 4, 7 | UNAC | |
| | Proportion d'entreprises (%) | | 70% | 80% | | | | |
| | Ménages déclarant utiliser des services financiers ruraux. (1.2.5) | | 400 | 667 | | | | |
| | Ménages (%) | | 10% | 17% | | | | |
| | Nombre total de membres de ménages | | 2 070 | 3 452 | | | | |
| Produit 2.1 L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée | Nombre de partenariats commerciaux entre les jeunes entrepreneurs et les agro-PME. | 0 | 60 | 112 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, prestataires, partenaires | Ouverture du secteur privé, partenariats commerciaux et institutions financières à la promotion du statut économique et du leadership des jeunes entrepreneurs. |
| | Nombre de jeunes placés en emploi salarié auprès des agro-PME et agro-industries à travers les partenariats public-privé. | 0 | 720 | 1 200 | | | UNAC, prestataires (Maison de l'Emploi, etc.) | |
| Produit 2.2. L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité | Personnes vivant en milieu rural qui ont accès à des services financiers. (1.1.5) | 0 | 600 | 1 000 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC, institutions financières partenaires | |
| | Hommes ayant accès à des services financiers - crédit | | 240 | 400 | | | | |
| | Femmes ayant accès à des services financiers - crédit | | 360 | 600 | | | | |
| | Jeunes ayant accès à des services financiers - crédit | | 600 | 1 000 | | | | |
| | Nombre de jeunes dont le plan d'affaire a été financé. | 0 | 2 600 | 3 250 | | | | |
| | Hommes | | 1 300 | 1 625 | | | | |
| Femmes | | 1 300 | 1 625 | | | | | |
| Effet 3. L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural | Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification sur la promotion de l'emploi des jeunes. (Politique 3) | 0 | 1 | 3 | SSE du projet | Annuelle | UNAC, partenaires | |
| Produit 3.1 Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées. | Supports de connaissances relatifs aux politiques ayant été élaborés. (Politique 1) | 0 | 3 | 6 | SSE du projet | Semestrielle | UNAC | |
| | Produit 3.2 Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du projet. | 16. Plateformes multipartites en service bénéficiant d'un appui. (Politique 2) | 0 | 2 | | | | |

a) Selon les chiffres indiqués dans le Rapport de mise en place d'un Système d'informations géographiques (juin 2015), la population totale cumulée dans les 27 villages est d'environ 37 200 personnes, dont près de 53% de femmes. Le nombre de personnes tirant tout ou partie de ses revenus de l'activité de pêche dans ces villages est d'environ 5 100 personnes au total, dont 1 660 femmes pratiquant la pêche à pied (32,6% du total), 1 260 hommes pratiquant la pêche à pied (24,6%), 1 410 pêcheurs pratiquant la pêche traditionnelle (27,5%) et 770 pêcheurs pratiquant la pêche artisanale motorisée (15,1%).

Matrice intégrée des risques du projet

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|--------------------|--------------------|
| Contexte national | Substantiel | Substantiel |
| Volonté politique | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>L'Union des Comores organise l'élection présidentielle et celle des Gouverneurs des îles autonomes en janvier 2024. Les jougs électoraux pourraient changer les orientations politiques aux Comores et retarder la conception du projet et sa ratification. Ce contexte politique présente donc un risque pour la mise en place du projet et de son ancrage institutionnel.</p> <p>La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte le niveau de performance du projet. Les effets de la COVID-19 et de la crise Russo-Ukrainienne aggravent déjà les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources propres à affecter aux Projets à financement extérieur. En effet, les réponses aux crises pourraient affecter les capacités du Gouvernement à honorer ses engagements y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement de mobiliser des fonds de contrepartie en espèces dans le cadre du projet FORCE Jeunes.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement pourra également apporter d'autres formes de contribution en nature. La planification financière du projet va intégrer la valeur locative des locaux mis à sa disposition comme faisant partie de la contribution nationale. Il va en outre s'allier aux autres projets ayant les mêmes problèmes pour un plaidoyer commun en vue d'obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire y relative, dans les Lois des Finances.</p> <p>Les rencontres avec la partie nationale, notamment avec le Secrétaire Général du Gouvernement et le Ministre en charge des finances, qui ont été déjà initiées dans le cadre du projet PREFER, vont être poursuivies, afin d'inciter davantage le pays à contribuer aux reconstitutions des fonds du FIDA.</p> <p>L'accession des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) témoigne l'engagement du pays à mener des multiples réformes sur le plan législatif, institutionnel, commercial et économique. Ceci constitue une opportunité pour le projet FORCE-Jeunes étant donné l'adhésion à l'OMC accroît l'ouverture commerciale, contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements aux Comores.</p> <p>Aux Comores, la promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales. Le Gouvernement a mis en place un outil stratégique pour un système durable d'appui à l'emploi des jeunes. Il y a l'adoption du décret n°21-087/Pr, la loi n°21-007/Au baptisé « un jeune, un emploi en Union des Comores ». FORCE-Jeunes contribuera à appuyer le développement du secteur financier pour stimuler l'investissement de l'entrepreneuriat, et promouvoir une meilleure éducation financière des jeunes.</p> <p>La stratégie de gestion de savoirs de FORCE-Jeunes favorisera les échanges d'expériences et l'apprentissage au sein et/ou en dehors du portefeuille pour appuyer la mise en œuvre des interventions</p> | | |
| Gouvernance | Elevé | Elevé |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Selon l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) les Comores se placent au 38e rang sur 50 pays africains évalués en 2022 avec un score de 42,5/100. Quant à l'indice de perception de la corruption établi</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>par Transparency International, celui-ci place l'Union des Comores au 167e rang sur 180 pays évalués en 2022, avec un score de 19 sur 100 ; ceci dénote un recul car en 2021 l'Union des Comores, avec un score de 20/100 a occupé la 164eme place sur 180 pays. En matière de Gestion et institutions du secteur public, l'Union des Comores a obtenu un score de 2,5 suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2019. Ce score est celui du groupe le moins performant au niveau du pays et est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Ces classements mondiaux avec la faiblesse des institutions de contre-pouvoirs comoriens telle que l'Assemblée nationale. Une telle situation présente des risques élevés pour la gestion efficace du projet.</p> <p>L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores a fait ressortir parmi les défis transversaux aux cinq PSG des problèmes de gouvernance par un déficit de collaboration à plusieurs niveaux, de maîtrise et d'application de la réglementation d'une manière impartiale.</p> <p>Sur le plan opérationnel, les délégués en charge de la production ont la charge du secteur agricole au niveau régional. Les Directions régionales du MAPETA, les CRDE ainsi que les projets/programmes sont sous la tutelle institutionnelle de ces Délégués en charge de la production, mais les organigrammes, voire la dénomination variante d'une île à l'autre.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les organes et les outils de lutte contre la corruption existent.</p> <p>Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du projet (Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de la jeunesse, etc.) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du projet sera formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p> <p>Les cadres du Ministre en Charge de l'Agriculture appuieront l'équipe de FORCE Jeunes sur le plan technique ; cela s'ajoutera à leurs contributions notamment lors des sessions des Comités de pilotage. Le Comité National et les Comités Régionaux de pilotage du projet, qui regroupent les acteurs clés du développement Agricole et rural, auront un impact positif dans la gouvernance.</p> <p>Les procédures de gestion financière vont prendre en considération les expériences du projet PREFER et d'autres projets du FIDA. Les responsables financiers et en passation de marchés du projet vont recevoir des appuis pour développer leurs capacités.</p> | | |
| Macroéconomie | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Le cadre macro-économique comorien reste fragile et fortement tributaire des chocs externes. Ainsi, la crise ukrainienne avec ses soubresauts géopolitiques, constituent une menace spécifique. En effet, la persistance d'une telle crise et les corollaires qui en pourraient aggraver le niveau de l'inflation au détriment des couches sociales les plus vulnérables qui sont de surcroît les principaux groupes cibles du projet. Une telle pourrait affecter négativement la dynamique du marché comorien, ce qui se traduirait par une baisse significative des revenus des populations ciblées à savoir les jeunes vivants dans les milieux ruraux. Une telle pourrait engendrer une hausse conséquente du taux de pauvreté ce qui limitait les bénéfices du projet.</p> <p>Suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2022, les partitions des politiques macroéconomiques et structurelles de l'Union des Comores sont en deca de la moyenne en Afrique subsaharienne.</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| L'écart entre l'inflation, dû au prix de l'énergie et de la rareté de certains biens/matériaux, et l'évolution des revenus des exploitants aura des effets sur la situation économique des ménages et donc sur l'objectif de développement du projet. | | |
| Mesures d'atténuation : Le 21 décembre 2021, la direction du Fonds monétaire international (FMI) approuvé l'achèvement de la première revue du programme de référence en faveur des Comores. Les mesures appuyées par le programme de référence, qui a été approuvé le 21 juillet 2021, visée à : i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie ; et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limite les risques. Dans le domaine agricole, le gouvernement s'emploie à améliorer la productivité et à augmenter la production par la mécanisation et la mise à disposition d'intrants de qualité, afin d'améliorer les revenus. | | |
| Fragilité et sécurité | Substantiel | Substantiel |
| Risque(s) : Le pays est exposé à des risques de catastrophes naturelles. Tel était le cas avec le cyclone Kenneth qui a décimé les cultures en 2019. Dans de tels cas il en a résulté la destruction des cultures affectant ainsi les capacités d'accès aux semences et aliments alimentaires, donc plus généralement la sécurité alimentaire des populations. De plus, l'Union des Comores figure sur la liste 2023 des pays touchés par des situations de fragilité et plus souffrants par la fragilité institutionnelle et sociale. L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux des lacunes de l'administration et de la société civile dans leurs moyens, leurs organisations et leurs fonctionnements qui ne permettent pas toujours d'atteindre les objectifs. | | |
| Mesures d'atténuation : Le partenariat avec l'INRAPE pour la collecte de matériel génétique de bananier et de manioc, la mise en place de champs de collecte nationaux et régionaux, ainsi que la construction de laboratoire in-vitro permet de disposer de vivier de matériel végétal. Par ailleurs, le PCE (Plan Comores Emergent) ambitionne un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable. Des actions de renforcement institutionnel seront attendues par le projet Force-Jeunes en faveur des structures des Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de la jeunesse, de la santé et du genre. | | |
| Stratégies et politiques sectorielles | Moyen | Moyen |
| Cohérence politique | Faible | Faible |
| Risque(s) : Bien que le Projet FORCE Jeunes soit aligné sur les stratégies et politiques nationales dans le secteur rural et agricole, le risque de non-alignement de ces stratégies avec le ciblage des pauvres et la mise en œuvre de projets intégrant des thématiques transversales (environnement, climat, genre, nutrition, jeunes, participation du secteur privé, etc.) subsiste. Il en est de même du risque d'inadéquation des objectifs et stratégies du Projet Force-Jeunes avec les modalités de mise en œuvre du: (i) Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) qui présente les ambitions générales de l'État en matière de développement sous la forme d'orientations et de lignes directrices ainsi que du; (ii) Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui est le plan à moyen terme du PCE. | | |
| Mesures d'atténuation : | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Le document de référence qu'est le PCE favorable aux projets de développement rural ciblant les plus pauvres, confirme que l'agriculture comorienne doit jouer un rôle de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche chaîne de valeur et de l'entreprenariat agricole rural.</p> <p>Les objectifs de Force-Jeunes sont alignés sur les politiques et stratégies nationales contenues dans le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) et le Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui prévoient globalement la modernisation de l'agriculture dans l'Union des Comores. Ils sont également alignés sur le plan de relance post-COVID 19.</p> | | |
| Elaboration et mise en œuvre des politiques | Moyen | Moyen |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole contiennent peu de vues des organisations de producteurs ruraux ; les ressources pour leur mise en œuvre sont insuffisantes.</p> <p>La mise à jour et/ou mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles (genre, jeunes, nutrition, formation et insertion professionnelle, agriculture) ne sont pas effectives et pourront handicaper l'atteinte des objectifs du projet.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet est en contact avec la chambre d'agriculture et s'attèle à la structuration des groupements en coopératives. Force-Jeunes a contribué à l'amélioration de la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en facilitant les espaces de concertation.</p> <p>Des dialogues politiques avec la partie nationale vont être entrepris, notamment avec le Ministère de tutelle, en charge de l'Agriculture afin de promouvoir approche commune pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les différents partenariats avec toutes les parties prenantes œuvrant dans la formation professionnelle des jeunes seront établis.</p> | | |
| Contexte environnemental et climatique | Substantiel | Substantiel |
| Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Il existe de nombreuses zones en forte pente qui, suite à des pressions anthropiques ou des effets naturels, favorables au transport solide dans les cours d'eau, accélèrent les écoulements et provoquent l'infiltration. Ces zones en forte pente pourraient entraîner une érosion et une perte d'éléments nutritifs à l'échelle du bassin, accroissent le risque d'inondation et dégradent la biodiversité.</p> <p>Difficulté pour le projet d'atteindre les objectifs de production des cultures assignés par le DCP à cause de l'escarpement des terrains et des risques d'érosion.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les activités qui seront entreprises par le Force-Jeunes amélioreront la conservation des ressources naturelles et la fertilité des terres.</p> <p>Les activités par les bénéficiaires afin de limiter l'érosion concernent notamment l'aménagement antiérosif de terres en forte pente, l'embocagement, l'entretien des réseaux d'irrigation ainsi que la protection des sources d'eau. Le Force-Jeunes fournit des formations sur les techniques de Conservation des Eaux et du sol (CES) et sur la gestion de l'environnement. La conservation des sols est améliorée grâce à l'adoption</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>des techniques d'embocagement. L'approche « chaîne de solidarité » est promu dans l'acquisition des matériels végétaux pour les embouchures.</p> <p>Le projet a également accepté d'adopter la promotion des variétés résilientes aux changements climatiques, le recours aux fertilisants agricoles, la pratique de la rotation culturelle, qui a permis la préservation de la fertilité des sols.</p> | | |
| Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risques :</p> <p>Etant donné que les jeunes vont entreprendre dans des secteurs affectés de manière négative par les changements climatiques (agriculture, élevage, pêche), les risques de changement de productivité et de la qualité de la production pourront augmenter, induisant ainsi à la vulnérabilité des jeunes.</p> <p>Les cultures vont être affectées par les variations de températures et des précipitations. Les ressources en eau sont impactées tant sur la quantité que sur la qualité. Une diminution de la quantité et/ou une abondance de précipitations entrave le bon développement des cultures. Ces situations favoriseront la prolifération des insectes nuisibles, l'apparition des maladies sur les plantes et les changements des aires de distribution géographiques de certaines espèces végétales.</p> <p>Les risques pour le secteur élevage concernent les maladies qui provoqueront des perturbations physiologiques, entre autres, un retard de croissance, diminution de la production laitière, sensibilités aux maladies, des mortalités, et la dégradation des pâturages.</p> <p>La violence des cyclones, aggravée par les changements climatiques, occasionnerait une baisse des rendements agricoles. L'accroissement des intensités des cyclones sont aussi néfastes pour les poissons et les macro crustacés. Une telle situation risquerait de rendre plus difficile les activités des jeunes œuvrant dans le secteur pêche.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeune appuiera le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité de la population face aux changements climatiques, et promeut des options d'adaptation aux changements climatiques auprès de ses cibles. Le projet Force-Jeunes diffuse aussi des semences résistantes aux changements climatiques, et mène des accompagnements techniques au niveau des groupements dans l'adoption des techniques agricoles résilientes. L'agroforesterie et l'association culturelle utilisent la couverture végétale des sols.</p> <p>Le projet va accompagner les jeunes/femmes à développer des exploitations plus respectueuses de l'environnement. Le projet entreprendra des sessions de sensibilisation et de communication sur l'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec le Ministère de tutelle.</p> <p>La construction et/ou la réhabilitation de citernes, l'installation des réservoirs, ainsi que le captage des eaux auprès des sources d'eau entraînent l'accès à l'eau. Partenariat avec les services météo pour la diffusion des informations agro-climatiques permet une meilleure adaptation aux changements climatiques</p> | | |
| Portée du projet | Moyen | Moyen |
| Pertinence du projet | Faible | Faible |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Les objectifs et les interventions du projet sont alignés sur les priorités nationales de développement mais doivent être suffisamment adaptés et</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| adéquats en termes de moyens pour répondre efficacement aux besoins et priorités du groupe cible tout au long de la durée de vie du projet. Des inadéquations en termes de ciblage pourront survenir et pourront écarter les plus vulnérables. | | |
| Mesures d'atténuation : La planification des activités du Force-Jeunes se fera de manière inclusive et intégrera donc des réponses convenues avec les populations sur la base des besoins clairement exprimés par les pauvres ruraux lors des consultations. Force-Jeunes pourra faire objet de financements additionnels pour mieux répondre aux besoins des groupes cibles. Les approches de ciblage du projet PREFER pourront servir de référence. Des mesures spécifiques seront prises pour mitiger les risques de capture d'élite. | | |
| Solidité technique | Substantiel | Substantiel |
| Risque(s) : La conception de Force-Jeunes intègre principalement la mise à échelle des appuis techniques et organisationnels aux jeunes et femmes ainsi que les embocagements, une innovation technique pilotée et ayant fait ses preuves dans l'Union des Comores. Il reste un risque que le projet intègre plusieurs approches et se complexifie, n'améliore pas ses réalisations en inspirant des leçons apprises dans d'autres pays. La faible capacité à la fois au niveau de l'équipe du projet, des partenaires de mises en œuvre des organisations paysannes pourrait aussi impacter la solidité technique du projet. | | |
| Mesures d'atténuation : La conception du projet se fera au moyen des approches déjà expérimentées aux Comores par le FIDA et d'autres partenaires. Cette approche confortera la solidité technique du projet. Les approches de Force-Jeunes seront toutes issues vers l'entrepreneuriat individuel ou associatif/coopératif. Aux fins d'amélioration des réalisations de Force-Jeunes, des expériences du FIDA dans d'autres contextes similaires seront également dissociables pour l'application par Force-Jeunes. Des appuis institutionnels sont prévus par le projet. Un manuel d'exécution technique sera établi afin de faciliter la mise en œuvre des activités. Les bonnes pratiques du projet PREFER et des autres projets financés par le FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers vont être valorisées. | | |
| Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité | Elevé | Elevé |
| Modalités d'exécution | Elevé | Elevé |
| Risque(s) : Le projet adoptera l'approche faire-faire. Le Projet PREFER en cours fait montre de difficultés dans la gestion des conventions avec les partenaires de mise en œuvre avec des cas de non-renouvellement desdites conventions et donc des ralentissements dans l'exécution. Les CRDE qui sont des établissements publics appelés à assurer les missions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement des organisations de producteurs, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base ; présentent des lacunes fonctionnelles (insuffisance de personnel et de moyens de fonctionnement suffisants). Il y a donc un risque élevé qu'ils ne soient pas en mesure de remplir convenablement leurs missions d'appui aux producteurs et encore moins de pérenniser les acquis. | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| De plus, l'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux l'insuffisance des capacités humaines, et matérielles à la hauteur des enjeux financiers hypothéquant par conséquent la capacité de parvenir à des bons résultats. | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mobilisation d'une assistance technique internationale dans une logique de transfert de compétences de type learning-by-doing au cours des premières années du projet est primordiale. Lors des recrutements, des efforts seront déployés pour que les publications de postes puissent être réalisées à la diaspora Comorienne pour y rechercher des compétences.</p> <p>L'évaluation de la performance des partenaires sera permanente, de même que la clarification des termes des conventions avant leur renouvellement. La mise en œuvre du projet intégrera le renforcement institutionnel des partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Des visites d'échanges dans d'autres pays sont à prévoir, afin d'identifier les bonnes pratiques dans la correspondance entre les besoins sur le marché et les formations dispensées par le projet. Le projet FORCE-Jeunes pourrait aussi bénéficier des expériences du projet PREFER dans l'accueil des stagiaires, qui pourront appuyer la mise en œuvre du projet, notamment dans la capitalisation des acquis.</p> <p>L'équipe du projet FORCE-Jeunes bénéficiera des connaissances et des savoir-faire acquis par les investissements du FIDA aux Comores et des autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.</p> | | |
| Dispositifs de suivi-évaluation | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Le Projet PREFER en cours présente des faiblesses collecte et la remontée de d'informations depuis le terrain et le système de rapportage d'une manière générale ; y compris en lien avec les informations attendues des partenaires d'exécution. Le projet ne dispose pas toujours de suffisamment d'informations sur les effets et impacts induits. Il y a donc un risque que cette situation se présente au démarrage du FORCE Jeunes.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes mettra en place un système de suivi-évaluation fonctionnel fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui sera un outil d'aide à la décision tout au long du cycle du projet. A partir du démarrage, le dispositif intégrera une étude de référence et d'autres activités planifiées et suivies. Une modalité d'assistance technique pourra être mise en place. Les bases de données seront régulièrement à jour, fourniront les informations nécessaires pour le suivi et le pilotage du Projet. Des enquêtes d'effets qui seront organisées par le projet pourront favoriser plus de réalisme dans les mesures des effets de Force-Jeunes.</p> | | |
| Passation des marchés | Substantiel | Substantiel |
| Cadre juridique et réglementaire | Faible | Faible |
| <p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un manuel des procédures de passation des marchés, le projet peut appliquer des procédures non convenables menant à une déclaration d'irrégularités et une annulation des procédures.</p> <p>2. En l'absence des décrets règlementaires de la nouvelle loi précisant les modalités d'application de cette loi, le projet peut interpréter la loi d'une manière non conforme menant à une annulation des procédures et par la suite à un retard dans l'exécution des activités prévues.</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|----------|----------|
| <p>3. Des lacunes dans les procédures d'adjudication des marchés sont observées qui risquent de mener à des contestations de la part des soumissionnaires et à un retard dans l'attribution des marchés et l'exécution des activités prévues dans le cadre du projet.</p> <p>4. En l'absence d'un système efficace de suivi des marchés publics, le projet aura des difficultés (i) à gérer d'une manière efficace les marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES, (ii) à identifier les contrats à haut risque et (iii) à prendre les mesures de mitigation nécessaires.</p> <p>5. L'accès du public à l'information présente des faiblesses qui peuvent défavoriser la responsabilité du projet envers le public et par la suite augmenter le risque de favoritisme et réduire la concurrence entre les entreprises.</p> <p>6. La tenue en lieu sûr des archives, documents de la passation des marchés démontre une faiblesse. Le projet risque de ne pas pouvoir maintenir pour une longue période (10 ans) les documents de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES</p> <p>7. En l'absence des dossiers types d'appel d'offres International, l'UNAC risque d'utiliser les dossiers types d'appel d'offres national qui ne contiennent pas toutes les dispositions nécessaires relatives à un appel d'offres international.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. FORCES JEUNES suivra le manuel des procédures en passation des marchés faisant partie du manuel de mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>2. FORCES JEUNES suivra les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de sélection (Module F2) et d'évaluation des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) - Adjudication du contrat (Modules L -L1- L2- M – M1 et M2). <p>3. FORCES JEUNES utilisera l'outil de suivi des contrats du FIDA (CMT)</p> <p>4. FORCES JEUNES présentera à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements effectués et la résolution des litiges le cas échéant.</p> <p>5. Publication des avis d'appel d'offres, des avis d'appel à manifestation et des avis d'attribution des marchés dans le cadre du projet sur le site web officiel unique « Comores Marchés Publics » et sur le site du MAPETA une fois devenu opérationnel.</p> <p>6. L'UNAC et les délégations opérationnelles partageront tous les avis d'attribution des marchés attribués dans le cadre du projet FORCES JEUNES avec l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP).</p> <p>7. L'UNAC et les délégations opérationnelles suivront les dispositions relatives à l'archivage prévues dans le Manuel des procédures de passation du projet (PIM).</p> <p>8. FORCE JEUNES utilisera le dossier type d'appel d'offres international du FIDA.</p> <p>9. L'UNAC et les délégations opérationnelles incluront dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les dispositions suivantes du FIDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; b. Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels c. Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection d. Les dispositions sur les normes de performance PESEC. | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-------------|-------------|
| e. Le formulaire d'auto-certification du FIDA. | | |
| Responsabilité et transparence | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un portail des marchés publics qui met à disposition du public une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions; les décisions de l'ARMP sur les litiges; les statistiques sur les marchés approuvés et annulés, les rapports d'audits des marchés publics; la liste des entreprises sanctionnées, et étant donné que le projet appliquera la loi nationale, il existe un risque de ne pas mettre à la disposition du public toutes les informations relatives aux marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>2. Etant donné que le niveau de la corruption aux Comores est très élevé avec un score de l'indice de perception de la corruption de 19/100 en 2022 et en l'absence d'un processus transparent et d'un système efficace d'évaluation de la performance en passation des marchés, des pratiques comme le favoritisme, le népotisme, etc. peuvent être appliquées par le projet.</p> <p>3. En l'absence des manuels qui définissent les exigences pour les contrôles internes relatives à la passation des marchés, le projet risque de ne pas effectuer efficacement ces contrôles internes</p> <p>4. Les audits de passation des marchés conclus dans le cadre du projet risquent d'être effectués sur la conformité et non pas sur la performance.</p> <p>5. Non existence de l'avis d'intention d'attribution des marchés dans le système national et étant donné que le projet appliquera le système national, le projet risque de ne pas émettre ces avis et par la suite de ne pas respecter la période accordée pour la contestation.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC publiera toutes les données relatives aux marchés conclus dans le cadre de FORCES JEUNES sur le site internet du MAPETA..</p> <p>2. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA</p> <p>3. Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres.</p> <p>4. Tous les soumissionnaires et contractants qui participeront à la passation de marchés dans le cadre du projet doivent se conformer à l'auto-certification prévue par le Guide pratique de passation des marchés publics 2020 du FIDA. FORCES JEUNES inclura dans tous les documents d'appel d'offres et les contrats le formulaire d'auto-certification du FIDA.</p> <p>5. Le projet suivra le manuel de la mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>6. Le projet veillera à exécuter les recommandations des missions de supervision, d'assistance, d'audit du FIDA.</p> <p>7. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés.</p> <p>8. Le projet préparera une liste des risques identifiées en cours d'exécution de la passation des marchés et à identifier les mesures de mitigation nécessaires.</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>9. Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement.</p> <p>Le projet suivra les procédures d'adjudication du FIDA.</p> | | |
| Capacités en matière de passation des marchés publics | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>1. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) mandatée de faire la formation et le développement des capacités des agents publics chargés de l'exécution de la passation des marchés publics, n'a pas les moyens et ressources suffisants permettant d'effectuer efficacement sa tâche. Le projet risque de ne pas trouver des responsables de passation des marchés qualifiés.</p> <p>2. En l'absence d'un système permettant de gérer les données de l'ensemble du processus de passation des marchés et étant donné que la plateforme « Comores Marchés Publics » n'est pas encore opérationnelle, l'UNAC pourra avoir des difficultés à gérer d'une manière efficace les données relatives aux marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>3. En l'absence d'une cellule de gestion des marchés publics au MAPETA et étant donné que les nominations aux postes de responsable des marchés publics ne sont pas généralement concurrentielles, les responsables de passation du projet peuvent être nommés parmi les fonctionnaires du MAPETA qui n'ont pas d'expérience en matière de passation des marchés.</p> <p>4. En l'absence d'un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, l'UNAC aura des difficultés à faire l'évaluation de la performance en passation des marchés.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. Le projet prendra en charge la formation des agents de passation des marchés du MAPETA et des partenaires étatiques.</p> <p>2. Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC»</p> <p>3. Recrutement du personnel de passation des marchés du projet par voie concurrentielle.</p> <p>4. La prise en charge par le projet des stagiaires en passation des marchés.</p> <p>5. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés.</p> | | |
| Processus de passation de marchés dans le cadre des projets | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence des stratégies de passation des marchés, l'UNAC aura des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées.</p> <p>2. Etant donné que le recours à la passation des marchés de gré à gré est fréquent dans les administrations publiques comoriennes. Le projet risque d'utiliser fréquemment cette méthode de passation.</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>3. Les autorités adjudicatrices aux Comores se contentent d'afficher les résultats sur un tableau d'affichage. La non-publication des avis d'attribution des marchés par le projet ne permettra pas d'assurer la transparence et de maintenir un environnement concurrentiel sain.</p> <p>4. En l'absence de données statistiques sur la passation des marchés, l'UNAC ne sera pas en mesure (i) d'évaluer l'efficacité de la gestion des contrats conclus dans le cadre du projet, (ii) d'évaluer la proportion de fournisseurs, entrepreneurs et consultants enregistrés qui participent et obtiennent des marchés et (iii) d'évaluer le nombre total et valeur des marchés attribués aux entreprises nationales/étrangères.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC et les délégations opérationnelles du projet suivront la stratégie de passation des marchés du projet.</p> <p>2. Le recours à la passation de marchés de gré à gré n'est envisageable dans le cadre du projet qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré est choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e).</p> <p>3. Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site « Comores Marchés publics » une fois rendu opérationnel.</p> <p>4. Le projet enverra à l'ARMP avant la fin de chaque année budgétaire un rapport détaillé sur tous les marchés lancés/ attribués au cours de l'année en question y compris le nombre d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants qui participent aux marchés lancés dans le cadre du projet FORCES JEUNES et le nombre des marchés attribués aux entreprises nationales/ Internationales</p> <p>5. Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>6. FORCES JEUNES recrutera un responsable de passation des marchés à l'UGCP et des assistants en passation des marchés aux délégations opérationnelles du projet pour suivre de près la mise en œuvre de tous les contrats et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais fixés dans les contrats.</p> <p>7. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p> | | |
| Gestion financière | Substantiel | Substantiel |
| Organisation et personnel | Elevé | Elevé |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) et les Délégations Opérationnelles (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. L'UNAC et la DOF manquent souvent de personnel qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs.</p> | | |
| Mesures d'atténuation : | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|--------------------|--------------------|
| <p>Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOF à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et l'autre co-financée, le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composantes, les catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme.</p> | | |
| Budgétisation | Elevé | Elevé |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Le programme plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composante, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs.</p> <p>L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOF. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composante et par catégorie.</p> | | |
| Flux de fonds/modalités de décaissement | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOF sur la base des activités planifiées. En plus des financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être reçus du gouvernement de l'Union des Comores.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| <p>Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. Chaque URAT disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds.</p> | | |
| Contrôles internes | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes.</p> | | |
| Comptabilité et rapports financiers | Elevé | Elevé |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composantes. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composante, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions en nature. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|--------------------|--------------------|
| destinés au FIDA. Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers afin de faciliter le rapport financier. | | |
| Audit externe | Substantiel | Substantiel |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux URAT. Chaque DOF de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année.</p> | | |
| Impact environnemental, social et climatique | Faible | Faible |
| Conservation de la biodiversité | Faible | Faible |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Etant donné le relief très accidenté aux Comores, les risques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau sont favorisés, aggravant ainsi les pertes d'éléments nutritifs, ainsi que la dégradation de la biodiversité. L'intensification des zones de production agricole menée par le projet pourrait entraîner des impacts négatifs sur la biodiversité. Etant donné que dorénavant, les interventions humaines commencent à exploiter les terres à des altitudes de plus de 1200m aux Comores, il y a des risques dans l'exploitation illicite de l'espace forestier. Cette situation favorisera ainsi la disparition des habitats naturels.</p> <p>L'utilisation non contrôlée des pesticides risque aussi de modifier les habitats naturels de la faune et de la flore, de contaminer les chaînes alimentaires et d'induire à une mort subite des animaux.</p> <p>La pratique des techniques de pêche utilisant des substances toxiques, présente des risques extrêmement nuisibles aux écosystèmes marins, induisant ainsi à la surexploitation halieutique le long de la côte et à la destruction des récifs de coraux.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Mise à l'échelle des pratiques d'embocagement et d'aménagement isohypse. Conservation des variétés de ressources génétiques des plantes (manioc et banane) et potentiel de multiplication des boutures et plants (parc à bois, germeur).</p> | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Pratiques promouvant la restauration des terres, la gestion des ressources naturelles et halieutiques et l'utilisation des intrants bio et la gestion rationnelle des déchets Promotion des techniques de pêche durable Collaboration avec les associations de pêcheurs pour associer la pratique de pêche artisanale aux Dispositif de Concentration des Poissons, afin de garantir une bonne planification des campagnes de capture. Application des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques) ainsi que des activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance). | | |
| Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution | Moyen | Moyen |
| Risque(s) : Le risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. Des pollutions des eaux et du sol pourraient être dues à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; mauvaise gestion des déchets de transformation. | | |
| Mesures d'atténuation : Force-Jeunes fera recours à la lutte biologique pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes. L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables. | | |
| Patrimoine culturel | Pas applicable | Pas applicable |
| Risque(s) : | | |
| Mesures d'atténuation : | | |
| Peuples autochtones | Pas applicable | Pas applicable |
| Risque(s) : | | |
| Mesures d'atténuation : | | |
| Santé, sécurité et sûreté des communautés | Faible | Faible |
| Risque(s) : Existence de maladies contagieuses telles que la lèpre qui ont des répercussions sur la santé publique et les relations humaines au sein des communautés. L'évolution de la pandémie de COVID-19 pourra entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet. | | |
| Mesures d'atténuation : Mesures en place pour lutter contre ces maladies avec le soutien des partenaires internationaux (OMS, ONG, etc.). Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire. | | |
| Emploi et conditions de travail | Moyen | Moyen |
| Risque(s) : | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <p>Pénibilité du travail agricole à cause de l'inadaptation des outils et matériels. Cela entraîne une perte progressive de la productivité et de la production dans les exploitations agricoles.</p> <p>Des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses pourront se produire. La pénibilité du travail pourrait aussi subvenir, étant donné la forme du relief très accidenté.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet va intégrer les principes du travail décent pour les jeunes ruraux. Tous les contrats de travail, toutes les conventions financées avec le fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats dans le cadre du projet.</p> <p>Acquisition par Force-Jeunes et mise à disposition bénéficiaires aux matériels motorisés (tricycle motorisé pour le transport de produits, motoculteur pour le travail des champs).</p> | | |
| Réinstallation et réinsertion économique | Pas applicable | Pas applicable |
| Risque(s) : | | |
| Mesures d'atténuation : | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | Faible | Faible |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Les utilisations non contrôlées et non certifiées d'engrais chimiques, des bois de chauffage comme source d'énergie, favoriseront les risques d'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, qui impacteront significativement des incidences sur les changements de températures et de précipitations, et qui vont impacter l'Agriculture.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>D'importantes actions de sensibilisation sont prévues en direction des groupes ciblés et des populations rurales en général. Force-Jeunes fera également la promotion des ressources énergétiques alternatives.</p> <p>Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agroécologiques et les pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p> <p>Amélioration de la collecte des déchets, promotion du biogaz et du compostage pour fournir des engrais biologiques aux jeunes agriculteurs.</p> <p>Pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour augmenter la capacité de séquestration des gaz à effet de serre.</p> <p>Valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes.</p> <p>Utilisation des sources d'énergie renouvelable.</p> | | |
| Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques | Substantiel | Substantiel |
| Risque(s) : | | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|-----------------|-----------------|
| <p>Etant donné que l'Union des Comores est un pays insulaire, la vulnérabilité biophysique des populations cibles se traduit par les pertes potentielles engendrées par les catastrophes naturelles qui frappent le pays.</p> <p>Due au taux de pauvreté élevé, au niveau d'éducation faible de la population, au nonaccès à des informations agrométéorologiques à temps, la vulnérabilité sociale des populations cibles se traduit par leur faible capacité d'adaptation face aux fluctuations et aléas climatiques.</p> <p>Etant un pays insulaire, la vulnérabilité des écosystèmes aux Comores s'explique par les perturbations répétées et de différentes natures sur les communautés d'espèces animales et végétales, dues aux changements climatiques, au changement d'usage des terres, de la pollution, et à la surexploitation des ressources.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes développe des partenariats pour l'amélioration de l'accès aux données agrométéorologiques. Pour pallier les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, Force-Jeunes a intégré ses appuis sur la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des réservoirs. Force-Jeunes appuiera les bénéficiaires dans le système de distribution de l'eau. Concernant la protection des sources en eau ainsi que des infrastructures bénéficiaires d'eau, les effectuent des reboisements autour des sources d'eau.</p> | | |
| Parties prenantes | Moyen | Moyen |
| Participation et coordination des parties prenantes | Moyen | Moyen |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Du fait du grand nombre de parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque de faible harmonisation, fluidité d'information et coordination entre les parties prenantes du projet y compris par rapport aux thématiques genre et nutrition. Cette situation pourra créer des asymétries d'informations entre les parties prenantes et affectera les réalisations du Projet.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Dans le processus de conception du projet, des critères de sélection clairs et rigoureusement appliqués pour identifier les parties concernées plus sensibles aux objectifs affichés dans ce projet et mieux outillées sur le plan technique et financier pour accompagner la mise en place et l'exécution du projet</p> <p>Renforcer le partenariat entre les parties concernées et favoriser la fluidité des informations pour une meilleure coordination.</p> | | |
| Doléances des parties prenantes | Moyen | Moyen |
| <p>Risque(s) :</p> <p>Du fait de nombreuses interactions et échanges entre les parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque que les doléances des parties prenantes ne soient pas totalement prises en compte surtout en cas d'absence de cadre et de canal de remontée des doléances pour prévenir et résoudre les différends dans le projet. Une telle situation ne permettra pas de certifier que les services rendus aux bénéficiaires le sont à leur satisfaction et pourra atténuer l'atteinte des objectifs du projet.</p> | | |
| <p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mise en place du mécanisme de règlement des doléances pour Force-Jeunes sera effective afin de formaliser les plaintes faites par les groupes cibles ainsi que les réponses apportées.</p> | | |